

MIKHAIL BAKHTINE

"Les genres du discours"

Esthétique de la création verbale

[Gallimard, 1984. PARIS]

436

I

Problématique et définition

Les domaines de l'activité humaine, aussi variés soient-ils, se rattachent toujours à l'utilisation du langage. Quoi d'étonnant si le caractère et le mode de cette utilisation soient aussi variés que les domaines eux-mêmes de l'activité humaine, ce qui n'est pas en contradiction avec l'unité nationale d'une langue. L'utilisation de la langue s'effectue sous forme d'énoncés concrets, uniques (oraux et écrits) qui émanent des représentants de tel ou tel domaine de l'activité humaine. L'énoncé reflète les conditions spécifiques et les finalités de chacun de ces domaines, non seulement par son contenu (thématique) et son style de langue, autrement dit par la sélection opérée dans les moyens de la langue — moyens lexicaux, phraséologiques et grammaticaux —, mais aussi et surtout par sa construction compositionnelle. Ces trois éléments (contenu thématique, style et construction compositionnelle) fusionnent indissolublement dans le tout que constitue l'énoncé, et chacun d'eux est marqué par la spécificité d'une sphère d'échange. Tout énoncé pris isolément est, bien entendu, individuel, mais chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est ce que nous appelons les genres du discours.

La richesse et la variété des genres du discours sont infinies car la variété virtuelle de l'activité humaine est inépuisable et chaque sphère de cette activité comporte un répertoire des genres du discours qui va se différenciant et s'amplifiant à mesure que se développe et se complexifie la sphère donnée. Il faut souligner tout particulièrement l'hétérogénéité des genres du discours (oraux et écrits), auxquels ressortissent indifféremment : la réplique brève du dialogue quotidien (avec la diver-

— Titre de l'édition originale : *Le problème des genres du discours*.

— Texte d'archives (1952-1953), non revu par l'auteur.

— Fragment d'une étude d'ensemble qui s'intitulait « Les genres du discours » et dont le projet n'a pas été réalisé.

sité que celui-ci peut présenter en fonction des thèmes, des situations et de la composition de ses protagonistes), le récit familier, la lettre (avec ses formes variées), le commandement militaire standardisé, sous sa forme laconique et sous la forme de l'ordre circonstancié, le répertoire assez bigarré des documents officiels (standardisés pour la plupart), l'univers du discours des publicistes (au sens large du mot, dans la vie sociale, politique). Et c'est encore aux genres du discours qu'on rattacherait les formes variées de l'exposé scientifique et tous les modes littéraires (depuis le dicton jusqu'au roman volumineux). On serait tenté de penser que la diversité des genres du discours est telle qu'il n'y a et ne saurait y avoir un terrain commun pour leur étude : en effet, comment placer sur un même terrain d'étude des phénomènes aussi disparates que la réplique quotidienne (qui peut se réduire à un seul mot) et le roman (en plusieurs tomes), le commandement standardisé qui est injonctif par sa seule intonation et l'œuvre lyrique profondément individuelle, etc. ? La diversité fonctionnelle, se dira-t-on, fait que les traits communs à tous les genres du discours sont abstraits et inopérants. C'est probablement ce qui explique que le problème général des genres du discours n'ait jamais été posé. On a étudié — et plus que toute autre chose — les genres littéraires. Mais ceux-ci ont toujours (qu'il s'agisse de l'Antiquité ou de la contemporanéité) été étudiés sous l'angle artistique-littéraire de leur spécificité, des distinctions différentielles intergénériques (dans les limites de la littérature), et non en tant que types particuliers d'énoncés qui se différencient d'autres types d'énoncés, avec lesquels ils ont toutefois en commun d'être de nature verbale (linguistique). Le problème de linguistique générale que pose l'énoncé — et aussi les différents types d'énoncés — n'a presque jamais été pris en compte. On a, aussi, étudié — à commencer par ceux de l'Antiquité — les genres rhétoriques (les époques postérieures n'ayant pas ajouté grand-chose à la théorie antique). Là accordait-on du moins une attention plus grande à la nature verbale de l'énoncé, à ses principes constitutifs tels que : le rapport à l'auditeur et l'action qui s'exerçait en retour sur l'énoncé, le fini verbal propre à l'énoncé (à la différence du fini de la pensée), etc. La spécificité des genres rhétoriques (juridiques, politiques) estompait néanmoins la nature linguistique de l'énoncé. Et enfin on a étudié les genres du discours quotidien (principalement la réplique du dialogue quotidien), et on le faisait justement du point de vue de la linguistique générale (l'école de Saussure et ses continuateurs les plus récents — les structuralistes, les béha-

vioristes américains, les disciples de Vossler qui, d'ailleurs, se placent sur une tout autre base). Mais, là encore, l'étude ne pouvait pas conduire à définir correctement la nature linguistique de l'énoncé, dans la mesure où elle se limitait à dégager la spécificité du discours quotidien oral, opérant le plus souvent d'après des énoncés délibérément primitifs (les behavioristes américains).

Il n'y a pas lieu de minimiser l'hétérogénéité extrême des genres du discours et la difficulté qui en résulte lorsqu'il s'agit de définir le caractère général de l'énoncé. Il importe, à ce point, de prendre en considération la différence essentielle qui existe entre le genre du discours premier (simple) et le genre du discours second (complexe). Les genres seconds du discours — le roman, le théâtre, le discours scientifique, le discours idéologique, etc. — apparaissent dans les circonstances d'un échange culturel (principalement écrit) — artistique, scientifique, socio-politique — plus complexe et relativement plus évolué. Au cours du processus de leur formation, ces genres seconds absorbent et transmutent les genres premiers (simples) de toutes sortes, qui se sont constitués dans les circonstances d'un échange verbal spontané. Les genres premiers, en devenant composantes des genres seconds, s'y transforment et se dotent d'une caractéristique particulière : ils perdent leur rapport immédiat au réel existant et au réel des énoncés d'autrui — insérée dans un roman, par exemple, la réplique du dialogue quotidien ou la lettre, tout en conservant sa forme et sa signification quotidienne sur le plan du seul contenu du roman, ne s'intègre au réel existant qu'à travers le roman pris comme un tout, c'est-à-dire le roman conçu comme phénomène de la vie littéraire-artistique et non de la vie quotidienne. Le roman dans son tout est un énoncé au même titre que la réplique du dialogue quotidien ou la lettre personnelle (ce sont des phénomènes de même nature), ce qui différencie le roman, c'est d'être un énoncé second (complexe).

La distinction entre genres premiers et genres seconds est d'une grande importance théorique et c'est précisément la raison pour laquelle la nature de l'énoncé nécessite d'être élucidée et définie par une analyse de ces deux genres. C'est la condition d'une définition adéquate à la nature complexe et subtile de l'énoncé (susceptible d'en couvrir les aspects essentiels). Prendre pour points de repère les seuls genres premiers conduit inéluctablement à les trivialisier (la trivialisiation extrême que représente la linguistique behavioriste). L'interrelation entre les genres premiers et seconds d'une part, le processus

historique de formation des genres seconds d'autre part, voilà qui éclaire la nature de l'énoncé (et, tout particulièrement, le problème difficile de la corrélation entre langue, idéologies et visions du monde).

L'étude de la nature de l'énoncé et de la diversité des genres d'énoncés dans les diverses sphères de l'activité humaine est d'une importance capitale pour tous les domaines de la linguistique et de la philologie. En effet, un travail de recherches portant sur un matériau linguistique concret — sur l'histoire de la langue, la grammaire normative, l'élaboration d'un type de dictionnaire, la stylistique de la langue, etc. — a inmanquablement affaire aux énoncés concrets (écrits et oraux), qui se rapportent aux diverses sphères de l'activité et de la communication — chroniques, contrats, textes de loi, documents officiels et autres, écrits littéraires, scientifiques et idéologiques, lettres officielles ou personnelles, répliques du dialogue quotidien dans toute sa diversité formelle, etc. C'est là que les chercheurs puisent les faits de langue dont ils ont besoin. Une conception claire de la nature de l'énoncé en général et des types variés d'énoncés en particulier (premiers et seconds), c'est-à-dire des divers genres du discours, est indispensable à toute étude quelle qu'en puisse être l'orientation spécifique. Ignorer la nature de l'énoncé et les particularités de genre qui marquent la variété du discours dans un quelconque domaine de l'étude linguistique mène au formalisme et à l'abstraction, dénature l'historicité d'une étude, affaiblit le lien qui existe entre la langue et la vie. La langue pénètre dans la vie à travers des énoncés concrets (qui la réalisent), et c'est encore à travers des énoncés concrets que la vie pénètre dans la langue. L'énoncé se situe au croisement exceptionnellement important d'une problématique. C'est sous cet angle que nous allons maintenant aborder certains domaines et certains problèmes de linguistique.

En premier lieu, voyons la stylistique. Le style est indissolublement lié à l'énoncé et à des formes typiques d'énoncés, c'est-à-dire à des genres du discours. L'énoncé (oral et écrit) — premier et second, dans une sphère quelconque de l'échange verbal — est individuel, en vertu de quoi il peut refléter l'individualité de celui qui parle (ou écrit). En d'autres termes : il possède un style individuel. Mais tous les genres ne sont pas également aptes à refléter une individualité dans la langue de l'énoncé, autrement dit, propices au style individuel. Les genres les plus propices sont ceux de la littérature — le style individuel fait partie de l'entreprise énonciatrice en tant

que telle et en constitue l'une des lignes directrices (encore que, dans le cadre de la littérature, la diversité des genres offre une large gamme de possibilités variées d'expression à l'individualité, pourvoyant à la diversité de ses besoins). Les conditions les moins aptes à refléter l'individualité dans la langue sont celles offertes par les genres du discours qui exigent une forme standardisée, tels que la formulation du document officiel, du commandement militaire, de la note de service, etc. Il ne peut se refléter là que les aspects superficiels, quasi biologiques, de l'individualité (et principalement dans la réalisation orale d'énoncés appartenant à ce type standardisé). Dans la plupart des genres du discours (à l'exception des genres artistiques-littéraires), le style individuel n'entre pas dans le dessein de l'énoncé, il ne sert pas exclusivement à ses fins et en est, pour ainsi dire, l'épiphénomène, le produit complémentaire. La variété des genres du discours est susceptible de receler la variété des strates et des aspects de la personnalité individuelle, et le style individuel peut instaurer son rapport particulier à la langue commune. Le problème de ce qui, dans la langue, revient respectivement à l'usage courant et à l'individu est le problème même de l'énoncé (c'est seulement dans l'énoncé que la langue commune s'incarne en une forme individuelle). La définition d'un style en général et d'un style individuel en particulier exige une étude approfondie de la nature de l'énoncé et de la diversité des genres du discours.

Le lien indissoluble, organique, du style et du genre apparaît aussi avec une grande netteté lorsqu'il s'agit du problème d'un style de langue ou de fonction. En fait, le style de langue ou de fonction n'est rien d'autre que le style d'un genre propre à une sphère donnée de l'activité et de la communication humaine. Chaque sphère connaît ses genres, appropriés à sa spécificité, auxquels correspondent des styles déterminés. Une fonction donnée (scientifique, technique, idéologique, officielle, quotidienne) et des conditions données, spécifiques pour chacune des sphères de l'échange verbal, engendrent un genre donné, autrement dit, un type d'énoncé donné, relativement stable du point de vue thématique, compositionnel et stylistique. Le style est indissociablement lié à des unités thématiques déterminées et, ce qui est particulièrement important, à des unités compositionnelles : type de structuration et de fini d'un tout, type de rapport entre le locuteur et les autres partenaires de l'échange verbal (rapport à l'auditeur, ou au lecteur, à l'interlocuteur, au discours d'autrui, etc.). Le style entre au titre d'élément dans l'unité de genre d'un énoncé. Ce qui ne

revient pas à dire, bien entendu, que le style de langue ne peut pas faire l'objet d'une étude particulière, spécialisée. Une telle étude, c'est-à-dire une stylistique de la langue, conçue comme une description autonome, est possible et nécessaire. Mais, pour être correcte et productive, cette étude doit toujours partir du fait que les styles de langue, par nature, appartiennent au genre, et doit se baser sur l'étude préalable des genres dans leur diversité. Jusqu'à présent, la stylistique de la langue a ignoré de tels fondements, d'où sa faiblesse. Il n'existe pas de classification communément admise des styles de langue. Le défaut des auteurs de classifications, c'est d'oublier le besoin premier d'une classification — le besoin d'une unité de base. Les classifications sont étonnamment pauvres et ne présentent pas le moindre critère différentiel. La Grammaire de l'Académie publiée récemment aligne les variétés stylistiques suivantes : langue livresque, populaire, scientifique-abstraite, scientifique-officielle, parlée, familière, vulgaire, etc. À côté de cette nomenclature des styles de langue, en qualité de variantes stylistiques, on trouve : mots dialectaux, mots vicillis, locutions professionnelles. Une telle classification des styles est totalement fortuite et se fonde sur des principes (ou bases) disparates dans le répertoire des styles (sans compter que c'est une classification pauvre et non différentielle)¹. Un tel état de choses résulte d'une méconnaissance de la nature du genre des styles de langue et d'une absence de classification des genres du discours par sphères d'activité humaine (et d'une absence de différenciation entre les genres premiers et les genres seconds).

Une séparation entre le style et le genre se répercute de façon particulièrement néfaste sur la mise au point de toute une série de problèmes historiques. Les changements historiques des styles de langues sont indissociables des changements qui s'opèrent dans les genres du discours. La langue écrite correspond à l'ensemble dynamique complexe constitué par les styles de langue dont le poids respectif et la corrélation (à l'intérieur du système de la langue écrite) se trouvent dans un état de changement continu. C'est à un système encore plus complexe, et qui obéit à d'autres principes, qu'appartient la langue de la littérature dont les composantes incluent aussi les styles de langue non écrite. Pour démêler la dynamique historique complexe de ces systèmes, pour passer de la simple (et superfi-

1. C'est une classification également pauvre, confuse et mal fondée des styles de langue que l'on trouve dans le livre de A.N. Gvozdev, *Essais de stylistique de la langue russe* (Moscou, 1952). Les classifications sont basées sur des notions traditionnelles, adoptées sans le moindre esprit critique.

cielle le plus souvent) description des styles qui se succèdent, et pour déboucher sur l'explication historique de ces changements, il est indispensable de poser le problème spécifique des genres du discours (et non seulement des genres seconds mais aussi des genres premiers) qui, avec immédiateté, sensibilité et souplesse, reflètent le moindre changement dans la vie sociale. Les énoncés et le type auquel ils appartiennent, autrement dit les genres du discours, ce sont les courroies de transmission qui mènent de l'histoire de la société à l'histoire de la langue. Nul phénomène nouveau (qu'il soit phonétique, lexical, grammatical) ne peut entrer dans le système de la langue sans être longuement passé par la mise à l'épreuve et par la finition du style-genre¹.

À chaque époque de son développement la langue écrite est marquée par les genres du discours et non seulement par les genres seconds (les genres littéraires, scientifiques, idéologiques), mais aussi par les genres premiers (les types du dialogue oral — la langue des salons, des cercles, le langage familier, quotidien, le langage socio-politique, philosophique, etc.). L'élargissement de la langue écrite qui s'annexe diverses couches de la langue populaire entraîne dans tous les genres (genres littéraires, scientifiques, idéologiques, familiers, etc.) la mise en œuvre d'une procédure nouvelle dans l'organisation et le fini du tout verbal et une modification de la place qui y sera faite à l'auditeur ou au partenaire, etc., ce qui conduit à une restructuration et à un renouvellement d'une ampleur plus ou moins grande des genres du discours. Quand la littérature, au gré de ses besoins, puise dans les couches correspondantes (non littéraires) de la littérature populaire, elle puise obligatoirement dans les genres du discours à travers lesquels ces couches se sont actualisées. Il s'agit, pour la plupart des cas, de types appartenant au genre parlé-dialogué. D'où la dialogisation plus ou moins marquée des genres seconds, l'affaiblissement du principe monologique de leur composition, la sensibilité nouvelle à l'auditeur, les nouvelles formes du fini d'un tout, etc. Là où il y a style il y a genre. Quand on fait passer le style d'un genre à un autre on ne se borne pas à modifier la résonance de ce style à la faveur de son insertion dans un genre qui ne lui est pas propre, on fait éclater et on renouvelle le genre donné.

1. Cette thèse que nous soutenons n'a rien de commun avec les principes que défend l'école de Vossler qui fait passer la stylistique avant la grammaire. La suite de notre exposé le démontrera avec la clarté requise.

Le problème général des principes méthodologiques applicables à l'étude des corrélations qui existent entre le lexique et la grammaire d'une part et la stylistique d'autre part, prend, lui aussi, son assise sur ce même problème de l'énoncé et des genres du discours.

La grammaire (et le lexique) se distingue radicalement de la stylistique (on va jusqu'à les opposer), et, dans le même temps, il n'est pas une seule étude de grammaire (sans rien dire de la grammaire normative) qui n'incorpore la stylistique. Dans toute une série de cas, la frontière entre la grammaire et la stylistique semble s'effacer totalement. Il y a des phénomènes qui, pour les uns, ressortissent à la grammaire, pour les autres, à la stylistique. C'est le cas du syntagme, par exemple.

Ce qu'on peut dire, c'est que la grammaire et la stylistique se rejoignent et se séparent dans tout fait de langue concret qui, envisagé du point de vue de la langue, est un fait de grammaire, envisagé du point de vue de l'énoncé individuel est un fait de stylistique. Rien que la sélection qu'opère le locuteur d'une forme grammaticale déterminée est déjà un acte stylistique. Ces deux points de vue sur un seul et même phénomène concret de langue ne doivent cependant pas s'exclure l'un l'autre, se substituer mécaniquement l'un à l'autre, ils doivent se combiner organiquement (avec le maintien méthodologique de leur différence) sur la base de l'unité réelle que représente le fait de langue. Seule une compréhension approfondie de la nature de l'énoncé et de la particularité des genres du discours peut permettre de résoudre ce problème complexe de méthodologie.

L'étude de la nature de l'énoncé et des genres du discours a une valeur fondatrice si l'on veut dépasser les notions simplifiées qui concernent la vie verbale, ce qu'on nomme le « flux verbal », la communication, etc. — notions qui ont encore droit de cité dans notre science du langage. J'irai plus loin : l'étude de l'énoncé, en sa qualité d'unité réelle de l'échange verbal, doit permettre aussi de mieux comprendre la nature des unités de langue (de la langue en tant que système) — les mots et les propositions.

C'est précisément à ce problème — qui est le problème le plus général — que nous allons passer maintenant.

L'énoncé, unité de l'échange verbal

La linguistique du XIX^e siècle — à commencer par W. Humboldt —, sans nier la fonction communicative du langage, s'est efforcée de la reléguer à l'arrière-plan, comme quelque chose d'accessoire ; on faisait passer au premier plan la fonction formatrice de la langue sur la pensée, indépendante de l'échange. Voici la formule célèbre de Humboldt : « Abstraction faite du besoin de communication de l'homme, la langue lui est indispensable pour penser, quand bien même il devrait être toujours seul. » L'école de Vossler fait passer la fonction dite expressive au premier plan. Compte tenu des différences que les théoriciens introduisent dans cette fonction, celle-ci, pour l'essentiel, se ramène à l'expression de l'univers individuel du locuteur. La langue est déduite du besoin qu'a l'homme de s'exprimer, de s'extérioriser. L'essence de la langue, sous une forme ou sous une autre, est ramenée à la créativité de l'esprit d'un individu. On a avancé, et on continue d'avancer, d'autres variantes des fonctions du langage, mais ce qui reste caractéristique c'est, non pas une ignorance absolue, certes, mais une estimation fautive des fonctions communicatives du langage ; le langage est envisagé du point de vue du locuteur comme si celui-ci était seul, hors du rapport nécessaire aux autres partenaires de l'échange verbal. Et lorsque le rôle de l'autre est pris en compte, c'est sous la forme d'un allocutaire qui se borne à comprendre passivement le locuteur. L'énoncé satisfait à son propre sujet (c'est-à-dire au contenu de la pensée énoncée) et à l'énonciateur lui-même. La langue n'a besoin que du locuteur — du seul locuteur — et de l'objet de son discours, et si, ce faisant, elle peut aussi servir de moyen de communication, ce n'est là qu'une fonction accessoire, qui ne touche pas à son

essence. Il reste entendu que la collectivité linguistique, la multiplicité des locuteurs sont des faits qu'il ne faut pas ignorer quand on traite de la langue, mais cet aspect n'est pas nécessaire ou déterminant lorsqu'il s'agit de définir la nature de la langue dans son essence. Il arrive que la collectivité linguistique soit envisagée comme une sorte de personnalité collective — l'« esprit d'un peuple », etc. — et qu'on lui accorde une importance capitale (dans la « psychologie des peuples »), il reste que, même dans ce cas, la multiplicité des locuteurs — les autres pour chacun des locuteurs donnés — est désubstantialisée.

En linguistique, jusqu'à nos jours, des fonctions telles que l'« auditeur » et le « récepteur » (les partenaires du « locuteur ») ont droit de cité. Semblables fonctions offrent une image totalement déformée du processus complexe de l'échange verbal. Dans les cours de linguistique générale (jusque dans des cours aussi sérieux que ceux de Saussure), on se plaît à faire figurer les deux partenaires de l'échange verbal — le locuteur et l'auditeur (celui qui reçoit la parole) — au moyen d'un schéma des processus actifs de la parole chez le locuteur et des processus passifs de perception et de compréhension de la parole chez l'auditeur. On ne saurait dire de ces schémas qu'ils sont erronés et qu'ils ne correspondent pas à certains aspects réels, mais lorsque ces schémas veulent figurer le tout réel de l'échange verbal ils relèvent de la science-fiction. En fait, l'auditeur qui reçoit et comprend la signification (linguistique) d'un discours adopte simultanément, par rapport à ce discours, une attitude responsive active : il est en accord ou en désaccord (totalement ou partiellement), il complète, il adapte, il s'apprête à exécuter, etc., et cette attitude de l'auditeur est, dès le tout début du discours, parfois dès le premier mot émis par le locuteur, en élaboration constante durant tout le processus d'audition et de compréhension. La compréhension d'une parole vivante, d'un énoncé vivant s'accompagne toujours d'une responsivité active (bien que le degré de cette activité soit fort variable) ; toute compréhension est prégnante de réponse et, sous une forme ou sous une autre, la produit obligatoirement : l'auditeur devient le locuteur. La compréhension passive des significations du discours entendu n'est que l'élément abstrait d'un fait réel qui est le tout constitué par la compréhension responsive active, et qui se matérialise dans l'acte réel qu'est la réponse phonique subséquente. Une réponse phonique, bien entendu, ne succède pas inmanquablement à l'énoncé phonique qui la suscite : la compréhension responsive active de ce qui a été entendu (par

exemple dans le cas d'un ordre donné) peut se réaliser directement sous la forme d'un acte (l'exécution de l'ordre compris et reçu), elle peut rester, un certain laps de temps, compréhension responsive muette (certains genres du discours ne se fondent que sur ce type de compréhension — les genres lyriques par exemple), mais il s'agit là, pourrait-on dire, d'une compréhension responsive avec action à retardement — tôt ou tard, ce qui a été entendu et compris de façon active trouvera un écho dans le discours ou le comportement subséquent de l'auditeur. Les genres seconds de l'échange verbal, dans la plupart des cas, escomptent précisément ce type de compréhension responsive active avec action à retardement. Ce qui vient d'être dit vaut également, *mutatis mutandis*, pour le discours qui est lu ou écrit.

La compréhension responsive active n'est rien d'autre que le stade initial, préparatoire à une réponse (quelle que soit la forme de sa réalisation). Un locuteur postule une telle compréhension responsive active : ce qu'il attend, ce n'est pas une compréhension passive qui, pour ainsi dire, ne ferait que dupliquer sa pensée dans l'esprit d'un autre, ce qu'il attend, c'est une réponse, un accord, une adhésion, une objection, une exécution, etc. La variété des visées intentionnelles de celui qui parle ou écrit. Le désir de rendre son discours intelligible n'est qu'un élément abstrait de l'intention discursive dans son tout. Le locuteur lui-même, en tant que tel, est, à un certain degré, un répondant, car il n'est pas le premier locuteur, rompant pour la première fois le silence d'un monde muet de toute éternité, et il présuppose non seulement l'existence du système de la langue dont il use mais aussi l'existence des énoncés antérieurs — émanant de lui-même ou d'autrui —, auxquels son propre énoncé se rattache sous un quelconque rapport (il se fonde sur eux, polémique avec eux), purement et simplement il les suppose déjà connus de l'auditeur. Chaque énoncé est un maillon de la chaîne fort complexe d'autres énoncés.

L'auditeur doté d'une compréhension passive, tel qu'il est représenté en qualité de partenaire du locuteur dans les figures schématiques de la linguistique générale, ne correspond pas au protagoniste réel de l'échange verbal. Ce qui est représenté, c'est l'élément abstrait du fait réel qu'est la compréhension responsive active dans son tout, génératrice d'une réponse (une réponse que le locuteur escompte). Ce type d'abstraction scientifique se justifie, à la condition expresse d'être conçue comme une abstraction et de ne pas se donner pour un phéno-

mène réel et concret, au risque de tomber dans la fiction. Or, c'est ce qui se passe en linguistique dans la mesure où de tels schémas abstraits, bien qu'ils ne soient pas présentés comme le reflet de l'échange verbal, n'en négligent pas moins de renvoyer à la complexité plus grande du phénomène réel. Il en résulte que le schéma déforme le tableau réel de l'échange verbal dont les principes essentiels sont évacués. Le rôle actif de l'autre dans le processus de l'échange verbal s'en trouve minimisé à l'extrême.

L'utilisation incertaine et ambiguë de termes tels que « parole », ou « flux verbal » révèle la même méconnaissance du rôle actif de l'autre dans le processus de l'échange verbal et la tendance à contourner ce processus. Ces termes délibérément vagues désignent habituellement ce qui est soumis à une segmentation en unités de langue conçues comme fractions de la langue — phoniques (le phonème, la syllabe, le groupe accentué) et signifiantes (la proposition et le mot). « Le flux verbal se découpe... », « Notre discours se divise en... », voilà comment on a l'habitude, dans les cours de linguistique générale et de grammaire, et aussi dans les études spécialisées de phonétique, de lexicologie, d'introduire les sections de grammaire consacrées à l'analyse des unités linguistiques correspondantes. On regrettera que la *Grammaire* de l'Académie, parue tout récemment, utilise elle aussi cette même formulation ambiguë. Et qu'est-ce donc que « notre discours » ? Voici comment est introduite la section qui correspond à la phonétique : « Notre discours se divise avant tout en propositions qui, à leur tour, peuvent se diviser en combinaisons de mots et en mots. Les mots se décomposent en unités phoniques plus petites, les syllabes. Les syllabes en sons distincts ou phonèmes... »

Qu'est-ce donc que ce « flux verbal », qu'est-ce donc que « notre discours » ? Quel est leur champ d'action ? Ont-ils un commencement et une fin ? Si ces phénomènes s'inscrivent dans une durée indéterminée, quelle fraction en prenons-nous pour la diviser en unités ? Tous ces problèmes baignent dans l'indétermination complète et dans un savoir parcellaire. Le mot vague de « discours » qui renvoie indifféremment à la langue, au processus de la parole, à l'énoncé, à une suite (d'une longueur variable) d'énoncés, à un genre précis du discours, etc., ce mot, jusqu'à présent, n'a pas été transformé par les linguistes en un terme rigoureusement défini et circonscrit dans sa signification (des phénomènes analogues ont lieu aussi dans d'autres langues). Cet état de choses s'explique par le fait que les problèmes de l'énoncé et des genres du discours (et, par

voie de conséquence, ceux de l'échange verbal) sont restés quasiment en friche. Un peu partout, on s'amuse à jouer de l'enchevêtrement de toutes ces significations. Le plus souvent, sous l'expression « notre discours » on entend un quelconque énoncé d'un quelconque locuteur — une telle acception n'étant jamais soutenue jusqu'au bout¹.

Or, si la chose qu'on divise et découpe en unités de langue est indéterminée et vague, l'indétermination et la confusion se transmettent également aux unités ainsi obtenues.

L'indétermination et la confusion terminologiques sur un point méthodologique aussi central dans la pensée linguistique résultent d'une méconnaissance totale de ce qu'est l'unité réelle de l'échange verbal — l'énoncé. La parole n'existe, dans la réalité, que sous la forme concrète des énoncés d'un individu — du sujet d'un discours-parole. Le discours se moule toujours dans la forme de l'énoncé qui appartient à un sujet parlant et ne peut exister hors de cette forme. Quels qu'en soient le volume, le contenu, la composition, les énoncés possèdent toujours, en tant qu'unités de l'échange verbal, des caractéristiques structurales qui leur sont communes, et, avant tout, des frontières nettement délimitées. C'est sur ce problème des frontières, dont le principe est essentiel, qu'il convient de s'arrêter en détail.

Les frontières de l'énoncé concret, compris comme une unité de l'échange verbal, sont déterminées par l'alternance des sujets parlants, c'est-à-dire par l'alternance des locuteurs. Tout énoncé — depuis la réplique brève (monolexématique) jusqu'au roman ou au traité scientifique — comporte un commencement absolu et une fin absolue : avant son début, il y a les énoncés des autres, après sa fin, il y a les énoncés-réponses des autres (quand bien même ce ne serait que sous la forme d'une compréhension responsive active muette ou d'une action-réponse fondée sur une telle compréhension). Le locuteur termine son énoncé pour donner la parole à l'autre ou faire place à la compréhension responsive active de l'autre. L'énoncé n'est pas une unité conventionnelle mais une unité réelle, strictement délimitée par l'alternance des sujets parlants, et qui se termine

1. Et d'ailleurs, comment pourrait-on la soutenir jusqu'au bout ? Un énoncé du type « Ah ! » (réplique de dialogue) n'est pas divisible en propositions, en combinaisons de mots, en syllabes. Il s'avère donc que n'importe quel énoncé ne fait pas l'affaire. Après quoi on divise l'énoncé (le discours) et on obtient des unités de langue. Puis on définit la proposition en tant qu'énoncé le plus simple qui, par conséquent, ne peut plus être une unité d'énoncé. Tacitement, on présuppose la parole du seul locuteur, les harmoniques dialogiques étant écartées.

Comparées aux frontières de l'énoncé, toutes les autres frontières (celles qui délimitent les propositions, les combinaisons de mots) ne sont que relatives et conventionnelles.

par un transfert de la parole à autrui, par quelque chose comme un muet « dixi » perçu par l'auditeur, en tant que signe annonçant que le locuteur a terminé.

Cette alternance des sujets parlants qui trace des frontières strictes entre les énoncés dans les diverses sphères de l'activité et de l'existence humaine, en fonction des diverses attributions de la langue et des conditions et situations variées de l'échange, est diversement caractérisée et prend des formes variées. C'est dans le dialogue réel que cette alternance des sujets parlants est le plus directement observable et saillante ; les énoncés des interlocuteurs (partenaires du dialogue) que nous appelons *répliques* y alternent régulièrement. Le dialogue, par sa netteté et sa simplicité, est la forme classique de l'échange verbal. Chaque réplique, aussi brève et fragmentaire soit-elle, possède un achèvement spécifique qui exprime la *position du locuteur* — il est possible de répondre, il est possible de prendre, par rapport à cette réplique, une *position responsive*. Cet achèvement spécifique de l'énoncé, nous nous y arrêterons ultérieurement (c'est l'un des indices fondamentaux de l'énoncé). Dans le même temps, les répliques sont reliées les unes aux autres. Or le rapport qui s'instaure entre les répliques du dialogue — le rapport : question-réponse, assertion-objection, affirmation-accord, offre-acceptation, ordre-exécution, etc. — est impossible entre les unités de langue (entre les mots et les propositions), que ce soit dans le système de la langue (sur l'axe vertical), ou à l'intérieur de l'énoncé (sur l'axe horizontal). Ce rapport spécifique qui relie les répliques du dialogue n'est qu'une variante du rapport spécifique qui relie des énoncés finis au cours du processus de l'échange verbal. Ce rapport n'est possible qu'entre des énoncés émanant de sujets parlants distincts. Il présuppose l'*autre* (par rapport au locuteur) membre de l'échange verbal. Ce rapport entre des énoncés finis ne se prête pas à une grammaticalisation, du fait que, comme nous l'avons déjà dit, il n'existe pas entre les unités de langue — non seulement à l'intérieur du système de la langue mais aussi à l'intérieur de l'énoncé.

Dans les genres seconds du discours, en particulier dans les genres rhétoriques, nous trouvons des phénomènes qui semblent contredire le principe que nous posons. On observe en effet que, dans les limites d'un énoncé, le locuteur (ou le scripteur) pose des questions, y répond lui-même, oppose des objections que lui-même réfute, etc. Ces phénomènes ne sont néanmoins que la simulation conventionnelle de l'échange verbal et des genres premiers du discours. C'est un jeu caractéristique

des genres rhétoriques (qui incluent certains modes de vulgarisation scientifique) ; et d'ailleurs, tous les genres seconds (dans les arts et dans les sciences) incorporent diversement les genres premiers du discours dans la construction de l'énoncé, ainsi que le rapport qui existe entre ceux-ci (et qui se transforme, à un degré plus ou moins grand, en l'absence d'une alternance des sujets parlants) — telle est la nature des genres seconds. Mais tous ces phénomènes où le rapport spécifique aux genres premiers est reproduit, quand bien même ils se réaliseraient dans les limites d'un seul énoncé, ne se prêtent pas à une grammaticalisation : leur nature spécifique diffère, dans son principe, de la nature des rapports qui existent entre les mots et les propositions (et les autres unités de langue — la combinaison de mots, etc.) et elle se préserve à l'intérieur de l'énoncé.

Arrivé à ce point, et en nous basant sur le matériau du dialogue et de ses répliques, il nous faut aborder le problème de la proposition comprise comme une *unité de la langue*, et voir ce qui la distingue de l'énoncé compris comme une *unité de l'échange verbal*.

(Le problème qui porte sur la nature de la proposition est le problème le plus complexe et le plus difficile qui se pose à la linguistique. Il n'entre pas dans notre dessein de traiter ce problème dans toute sa complexité, nous nous proposons seulement d'en traiter l'un des aspects qui, nous semble-t-il, est essentiel pour l'ensemble du problème. Ce qui nous importe, c'est de déterminer le rapport qui existe entre la proposition et l'énoncé. Une telle élucidation devrait contribuer à éclairer l'énoncé d'une part et la proposition d'autre part.)

Nous reviendrons sur ce problème ultérieurement. Pour le moment, qu'il nous suffise de noter que les frontières de la proposition (unité de langue) ne sont jamais marquées par l'alternance des sujets parlants qui, s'ils encadraient la proposition à ses deux bouts, en feraient un énoncé. En effet, la proposition s'assortirait de propriétés nouvelles et serait perçue d'une manière absolument différente, qui la distinguerait d'une proposition identique, encadrée par d'autres propositions, dans le contexte d'un seul énoncé émanant d'un seul et même locuteur. Une proposition représente une pensée relativement achevée, directement rattachée à d'autres pensées du même locuteur, à l'intérieur du tout que constitue l'énoncé ; une fois sa proposition terminée, le locuteur fait une pause, avant de passer à la pensée qui fait suite à sa propre pensée, qui prolonge, complète, fonde la pensée précédente. Le contexte de la proposition, c'est le contexte du discours d'un seul et même

sujet parlant (du locuteur) ; la relation qui existe entre la proposition et le contexte trans-verbal de la réalité (la situation, les circonstances, la pré-histoire), et les énoncés d'autres locuteurs, cette relation n'est pas immédiate ou personnelle, elle est médiatisée par tout le contexte environnant, autrement dit, par l'énoncé dans son tout. Mais si la proposition ne s'inscrit pas dans le contexte de parole d'un seul et même locuteur, en d'autres termes, si elle représente un énoncé fini, achevé (une réplique de dialogue), elle se trouve alors dans une relation immédiate (et personnelle) par rapport à la réalité (au contexte trans-verbal de la parole) et par rapport aux autres énoncés d'autrui ; ce qui lui succède, dès lors, ce n'est plus la pause décidée par le locuteur lui-même (les pauses, en tant que faits de grammaire, calculées et délibérées, ne sont possibles qu'à l'intérieur du discours d'un seul locuteur, c'est-à-dire à l'intérieur d'un seul énoncé ; la pause entre les énoncés est un fait de réalité et non un fait de grammaire, et ce type de pause — qui relève de la psychologie ou de quelque circonstance extérieure — peut introduire une rupture dans le tout de l'énoncé ; c'est une pause, qui, dans les genres littéraires seconds, émane d'un calcul de l'artiste, du metteur en scène, de l'acteur, et, dans son principe, elle se distingue tant de la pause grammaticale que de la pause stylistique, telle qu'on la trouve, par exemple, entre les syntagmes, à l'intérieur d'un énoncé), ce qui lui succède c'est la réponse ou la compréhension responsive d'un autre locuteur. La proposition passe alors au rang d'énoncé fini, elle implique une attitude responsive : on peut être en accord ou en désaccord, on peut exécuter, juger, etc. La proposition en tant que telle, dans son contexte, fait qu'une réponse est impossible à déterminer ; elle acquiert cette propriété (plus exactement : elle n'en participe) que dans le tout d'un énoncé.

La proposition devenue énoncé fini se dote de qualités et de particularités nouvelles qui n'appartiennent pas à la proposition mais à l'énoncé, qui n'expriment pas la nature de la proposition mais de l'énoncé et qui, se trouvant associées à la proposition, investissent celle-ci jusqu'à en faire un énoncé fini. La proposition, en tant qu'unité de langue, est dépourvue de ces propriétés : elle n'est pas délimitée à ses deux bouts par l'alternance des sujets parlants, elle n'est pas en contact immédiat avec la réalité (avec la situation trans-verbale) et elle n'a pas, non plus, un rapport immédiat aux énoncés d'autrui, elle ne possède pas une pleine signification et elle est incapable de susciter l'attitude responsive de l'autre locuteur, c'est-à-dire à déterminer une réponse. La proposition, en tant qu'unité de

langue, est de nature grammaticale et elle a des frontières, un achèvement, une unité qui ressortissent à la grammaire (c'est à l'intérieur du tout de l'énoncé, et du point de vue de ce tout, que la proposition accède à des propriétés stylistiques). Là où la proposition figure au titre d'énoncé fini, elle semble enchâssée dans une matière de nature tout à fait étrangère. À ignorer ces faits dans l'analyse de la proposition, on déforme la nature de la proposition (et, partant, de l'énoncé qu'on grammaticalise). De nombreux linguistes (dans le domaine de la syntaxe) sont prisonniers de cette confusion — ce qui est étudié en qualité de proposition est, en fait, une sorte d'hybride de la proposition (unité de la langue) et de l'énoncé (unité de l'échange verbal). On n'échange pas des propositions, pas plus qu'on n'échange des mots (dans une acception rigoureusement linguistique), ou des combinaisons de mots, on échange des énoncés constitués à l'aide d'unités de langue — mots, combinaisons de mots, propositions ; rien n'empêche pour autant que l'énoncé soit constitué d'une seule proposition, ou d'un seul mot, pour ainsi dire, d'une seule unité de parole (c'est surtout vrai pour la réplique du dialogue), mais ce n'est pas ce qui fera passer une unité de la langue à une unité de l'échange verbal.

En l'absence d'une théorie qui serait basée sur l'énoncé compris en tant qu'unité de l'échange verbal, la distinction reste incertaine entre la proposition et l'énoncé que l'on confond généralement.

Revenons au dialogue réel. Comme nous l'avons déjà dit, c'est la forme la plus simple et la plus classique de l'échange verbal. L'alternance des sujets parlants (des locuteurs) qui détermine la frontière entre les énoncés y est représentée avec un relief exceptionnel. Or il en va de même pour les autres sphères de l'échange verbal, y compris dans les domaines à organisation complexe de l'échange culturel (dans les sciences et dans les arts). Les frontières de l'énoncé sont toujours de même nature.

Les œuvres de construction complexe et les œuvres spécialisées appartenant à des genres variés dans les sciences et dans les arts, en dépit de tout ce qui les distingue de la réplique du dialogue, sont, par leur nature, des unités de l'échange verbal : elles sont identiquement délimitées par l'alternance des sujets parlants et les frontières, tout en gardant leur netteté extérieure, s'assortissent d'une caractéristique intérieure particulière du fait que le sujet parlant — l'auteur d'une œuvre — manifeste son individualité, sa vision du monde, dans chacun des éléments

stylistiques du dessein qui présidait à son œuvre. Ce sceau d'individualité apposé sur l'œuvre, c'est justement ce qui crée les frontières intérieures, d'un type particulier, à la faveur desquelles l'œuvre, dans le processus de l'échange verbal, au sein d'une sphère culturelle donnée, se sépare des autres œuvres auxquelles elle est reliée — les œuvres des prédécesseurs, sur lesquelles l'auteur prend appui, les autres œuvres de même tendance, les œuvres d'une tendance opposée, avec lesquelles l'auteur est en lutte, etc.

L'œuvre, tout comme la réplique du dialogue, vise à la réponse de l'autre (des autres), à une compréhension responsive active, et elle le fait sous toutes sortes de formes : elle cherchera à exercer une influence didactique sur le lecteur, à emporter sa conviction, à susciter son appréciation critique, à influencer sur des émules et des continuateurs, etc. L'œuvre prédétermine les positions responsives de l'autre dans les conditions complexes de l'échange verbal d'une sphère culturelle donnée. L'œuvre est un maillon dans la chaîne de l'échange verbal ; semblable à la réplique du dialogue, elle se rattache aux autres œuvres-énoncés : à celles auxquelles elle répond et à celles qui lui répondent, et, dans le même temps, semblable en cela à la réplique du dialogue, elle en est séparée par la frontière absolue de l'alternance des sujets parlants.

L'alternance des sujets parlants qui aménage le cadre de l'énoncé, le transformant en une masse compacte rigoureusement circonscrite par rapport aux autres énoncés auxquels il est relié, constitue la première particularité de l'énoncé conçu comme unité de l'échange verbal et qui distingue celle-ci de l'unité de langue. Nous passons à la deuxième particularité, indissociable de la première, à savoir : l'achèvement spécifique de l'énoncé.

L'achèvement de l'énoncé, c'est un peu l'alternance des sujets parlants vue de l'intérieur, cette alternance se faisant précisément parce que le locuteur a dit (ou écrit) tout ce qu'il voulait dire à un moment précis et dans des conditions précises. À l'écoute ou à la lecture, nous sentons clairement la fin d'un énoncé, comme si nous entendions le « dixi » conclusif du locuteur. C'est un achèvement tout à fait spécifique et que l'on peut déterminer à l'aide de critères particuliers. Le premier et le plus important des critères d'achèvement de l'énoncé, c'est la possibilité de répondre — plus exactement d'adopter, par rapport à lui, une attitude responsive (d'exécuter un ordre, par exemple). Ce critère vaut tant pour la brève question banale — par exemple : « Quelle heure est-il ? » (on peut y répon-

dre) — ou la requête banale à laquelle on peut accéder ou ne pas accéder, que pour l'exposé scientifique, avec lequel on peut être en accord ou en désaccord (totalement ou partiellement), et que pour le roman (dans le domaine artistique), sur lequel on peut porter un jugement d'ensemble. L'achèvement est nécessaire, qui rend possible une réaction à l'énoncé. Il ne suffit pas que l'énoncé soit intelligible au niveau de la langue. Une proposition absolument intelligible et achevée, si c'est une proposition et non un énoncé — constitué d'une seule proposition —, ne saurait susciter une réaction de réponse : intelligible, soit, mais ce n'est pas encore tout. Ce tout — indice de la totalité d'un énoncé — ne se prête pas à une définition qui serait d'ordre grammatical ou qui appartiendrait à une entité du sens.

La totalité achevée de l'énoncé qui aménage la possibilité de répondre (de comprendre de façon responsive) est déterminée par trois facteurs indissociablement liés dans le tout organique de l'énoncé : 1) l'exhaustivité de l'objet du sens, 2) le dessein, le vouloir-dire du locuteur, 3) les formes types de structuration du genre de l'achèvement.

Le premier facteur — l'exhaustivité du thème de l'énoncé — varie profondément selon les sphères de l'échange verbal et l'exhaustivité peut être quasi totale pour certaines sphères : dans la vie courante (les questions d'ordre purement factuel et les réponses également factuelles qu'elles suscitent), dans la vie pratique, dans la vie militaire (les commandements et les ordres), dans la vie professionnelle, en bref, dans les sphères où les genres du discours sont standardisés au maximum et où la créativité est à peu près inexistante. Dans les sphères créatives (en particulier, bien entendu, dans les sciences), en revanche, on aura une exhaustivité très relative — tout juste un minimum d'achèvement susceptible de susciter une attitude responsive. Théoriquement, l'objet est inépuisable, mais, devenu thème d'un énoncé (d'un ouvrage scientifique, par exemple), il reçoit un achèvement relatif, dans des conditions déterminées, en fonction d'une approche donnée du problème, du matériau, des objectifs à atteindre, en d'autres termes, il s'inscrit d'emblée dans les limites d'un dessein défini par l'auteur. Nous voici ainsi placés devant le deuxième facteur indissolublement lié au premier.

Dans tout énoncé — depuis la réplique courante monolexématique jusqu'aux grandes œuvres complexes dans les sciences ou dans la littérature — nous saisissons, nous comprenons, nous sentons le dessein discursif ou le vouloir-dire du locuteur, qui détermine le tout de l'énoncé — son ampleur, ses frontières.

Nous percevons ce que *veut* dire le locuteur et c'est par rapport à ce dessein discursif, à ce vouloir-dire (comme nous l'aurons saisi) que nous allons mesurer l'achèvement de l'énoncé. Ce dessein détermine le choix, en tant que tel, de l'objet, avec ses frontières (dans les circonstances précises de l'échange verbal et nécessairement en rapport avec les énoncés antérieurs) et l'exhaustivité de l'objet du sens qui lui est propre. Ce dessein va déterminer aussi, bien entendu, le choix de la forme du genre dans lequel l'énoncé sera structuré (mais il s'agit là du troisième facteur auquel nous allons nous attacher plus loin). Ce dessein — l'élément *subjectif* de l'énoncé — entre en combinaison avec l'objet du sens — *objectif* — pour former une unité indissoluble, qu'il limite, qu'il rattache à la situation concrète (unique) de l'échange verbal, marquée par les circonstances individuelles, les partenaires individualisés et leurs interventions antérieures — leurs énoncés. C'est la raison pour laquelle des partenaires directement impliqués dans un échange, initiés à une situation et aux énoncés antérieurs, saisissent avec aisance et promptitude le *dessein discursif*, le vouloir-dire d'un locuteur, et, aux premiers mots d'un discours, ils perçoivent le *tout* d'un énoncé en cours de développement.

Nous passons au troisième facteur, celui qui nous importe le plus, à savoir : les formes stables du genre de l'énoncé. Le vouloir-dire du locuteur se réalise avant tout dans le choix d'un genre du discours. Ce choix se détermine en fonction de la spécificité d'une sphère donnée de l'échange verbal, des besoins d'une thématique (de l'objet du sens), de l'ensemble constitué des partenaires, etc. Après quoi, le dessein discursif du locuteur, sans que celui-ci se départisse de son individualité et de sa subjectivité, s'adapte et s'ajuste au genre choisi, se compose et se développe dans la forme du genre donné. Ce type de genre existe surtout dans les sphères très diversifiées de l'échange verbal oral de la vie courante (y compris dans ses domaines familiaux et intimes).

Pour parler nous nous servons toujours des genres du discours, autrement dit, tous nos énoncés disposent d'une forme type et relativement stable, de structuration d'un tout. Nous possédons un riche répertoire des genres du discours oraux (et écrits). Dans la pratique, nous en usons avec assurance et adresse, mais nous pouvons en ignorer totalement l'existence théorique. Comme Jourdain chez Molière, qui parlait en prose sans le soupçonner, nous parlons en genres — variés — sans en soupçonner l'existence. Dans la conversation la plus relâchée, nous moulons notre parole dans des formes précises de genres, par-

fois standardisés et stéréotypés, parfois plus souples, plus plastiques et plus créatifs. L'échange verbal dans la vie courante n'est pas sans disposer de genres créatifs. Ces genres du discours nous sont quasiment donnés autant que nous est donnée la langue maternelle dont nous avons une maîtrise aisée avant même que nous en ayons étudié la grammaire. La langue maternelle — la composition de son lexique et sa structure grammaticale —, nous ne l'apprenons pas dans les dictionnaires et les grammaires, nous l'acquérons à travers des énoncés concrets que nous entendons et que nous reproduisons au cours de l'échange verbal vivant qui se fait avec les individus qui nous entourent. Nous assimilons des formes de langue seulement sous les formes que prend un énoncé, et conjointement avec ces formes. Les formes de langue et les formes types d'énoncés, c'est-à-dire les genres du discours, s'introduisent dans notre expérience et dans notre conscience conjointement et sans que leur corrélation étroite soit rompue. Apprendre à parler c'est apprendre à structurer des énoncés (parce que nous parlons par énoncés et non par propositions isolées et, encore moins, bien entendu, par mots isolés). Les genres du discours organisent notre parole de la même façon que l'organisent les formes grammaticales (syntaxiques). Nous apprenons à mouler notre parole dans les formes du genre et, entendant la parole d'autrui, nous savons d'emblée, aux tout premiers mots, en pressentir le genre, en deviner le volume (la longueur approximative d'un tout discursif), la structure compositionnelle donnée, en prévoir la fin, autrement dit, dès le début, nous sommes sensibles au tout discursif qui, ensuite, dans le processus de la parole, dévidera ses différenciations. Si les genres du discours n'existaient pas et si nous n'en avions pas la maîtrise, et qu'il nous faille les créer pour la première fois dans le processus de la parole, qu'il nous faille construire chacun de nos énoncés, l'échange verbal serait quasiment impossible.

Les formes du genre dans lesquelles nous moulons notre parole se distinguent substantiellement des formes de la langue, du point de vue de leur stabilité et de leur prescriptivité pour le locuteur. Elles sont, dans l'ensemble, plus souples, plus plastiques et plus libres que les formes de la langue. Là encore, la variété des genres du discours est très grande. On a toute une gamme des genres les plus répandus dans la vie courante qui présente des formes tellement standardisées que le vouloir-dire individuel du locuteur ne peut guère se manifester ailleurs que dans le choix du genre, dont l'expressivité intonatoire n'est pas sans influencer sur le choix. C'est le cas, par exem-

ple, pour les divers genres phatiques, pour les félicitations, les vœux, les échanges de nouvelles — sur la santé, les affaires, etc. La diversité de ces genres tient au fait qu'ils varient en fonction des circonstances, de la position sociale et de la relation personnelle des partenaires : on aura le style élevé, strictement officiel, déférent, comme on aura le style familial qui comporte des degrés variés de familiarité et d'intimité (celle-ci se distinguant de la familiarité)¹. Ce sont là des genres qui impliquent également un ton déterminé, autrement dit comportent, dans leur structure, une expressivité intonatoire donnée. Ces genres — tout particulièrement les genres élevés, officiels — sont très stables et très prescriptifs (normatifs). Le vouloir-dire doit se limiter au choix d'un genre donné et seules de légères nuances dans l'expression intonatoire (on peut prendre un ton plus déférent, plus froid ou bien plus chaleureux, introduire une intonation de plaisir, etc.) peuvent exprimer l'individualité du locuteur (l'aspect émotionnel de son dessein discursif). Mais là encore, au niveau des genres, le jeu des inflexions, caractéristique de l'échange verbal, peut intervenir : par exemple, la forme du genre de la salutation peut être transférée de la sphère officielle à la sphère familière de l'échange, qui aura donc été utilisée avec une inflexion ironique-parodique ; à des fins analogues on peut délibérément confondre les genres appartenant à des sphères différentes.

À côté des genres standardisés, il a existé, et il existe toujours, bien entendu, des genres plus libres et plus créatifs de l'échange verbal oral : les genres de la mondanité, de l'intimité amicale, de l'intimité familiale, etc. (Jusqu'à présent aucune nomenclature des genres du discours oral n'a été mise au point et le principe même d'une telle nomenclature n'est pas clair.) Pour la plupart, ces genres se prêtent à une restructuration créatrice (semblable en cela aux genres littéraires — et à un degré encore plus poussé, pour certains d'entre eux), mais un usage créatif libre ne signifie pas encore la recréation d'un genre — pour en user librement, il faut une bonne maîtrise des genres.

Nombreux sont ceux qui, maîtrisant magnifiquement la langue, se sentent vite démunis dans certaines sphères de l'échange du fait que, précisément, ils ne maîtrisent pas, dans la pratique, les formes du genre d'une sphère donnée. Il n'est

1. Ce type de phénomènes et des types analogues ont retenu l'attention des linguistes (surtout des historiens de la langue) sous un angle purement stylistique, dans la mesure où la langue reflétait les formes historiques variables de l'étiquette, de la civilité, de la bienséance. (Cf. F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, 1905-1943.)

pas rare que l'homme qui maîtrisera parfaitement la parole dans une sphère de l'échange culturel, qui saura faire un exposé, mener une discussion scientifique, intervenir sur des problèmes sociaux, se taise ou bien intervienne avec une grande maladresse dans une conversation mondaine. Ce n'est pas le fait d'une pauvreté de vocabulaire ou de style (dans une acception abstraite), mais d'une inexpérience à maîtriser le répertoire des genres de la conversation mondaine, d'une méconnaissance de ce qu'est le tout d'un énoncé, qui rend inapte à mouler avec aisance et promptitude sa parole dans des formes stylistiques-compositionnelles données, d'une inexpérience à prendre la parole au bon moment, à commencer et à terminer en temps voulu (dans ces genres, la composition est très simple).

C'est en fonction de notre maîtrise des genres que nous en usons avec aisance, que nous y découvrons plus vite et mieux notre individualité (là où cela nous est possible et utile), que nous reflétons, avec une souplesse plus grande, la situation non reproductible de l'échange, que nous réalisons, avec un maximum de perfection, le dessein discursif que nous avons librement conçu.

Le locuteur reçoit donc, outre les formes prescriptives de la langue commune (les composantes et les structures grammaticales), les formes non moins prescriptives pour lui de l'énoncé, c'est-à-dire les genres du discours — pour une intelligence réciproque entre locuteurs ces derniers sont aussi indispensables que les formes de langue. Les genres du discours, comparés aux formes de langue, sont beaucoup plus changeants, souples, mais, pour l'individu parlant, ils n'en ont pas moins une valeur normative : ils lui sont donnés, ce n'est pas lui qui les crée. C'est pourquoi l'énoncé, dans sa singularité, en dépit de son individualité et de sa créativité, ne saurait être considéré comme une combinaison absolument libre des formes de langue, à la façon dont Saussure, par exemple, le conçoit (et, à sa suite, bon nombre de linguistes), qui oppose l'énoncé (la parole) en tant qu'acte purement individuel dans le système de la langue comprise comme phénomène purement social et prescriptif pour l'individu¹. Les linguistes, dans leur grande majorité, s'en tien-

1. Saussure définit l'énoncé (la parole) comme « acte individuel de volonté et d'intelligence, dans lequel il convient de distinguer : 1) les combinaisons par lesquelles le sujet parlant utilise le code de la langue en vue d'exprimer sa pensée personnelle ; 2) le mécanisme psychophysique qui lui permet d'extérioriser ces combinaisons » (Saussure, *Cours de linguistique générale*, chap. III-2). Saussure ignore donc le fait que, outre les formes de langue, on a aussi les formes de combinaison de ces formes de langue, autrement dit, il ignore les genres du discours.

nent à cette position, en pratique si ce n'est en théorie : dans l'énoncé, ils ne voient que la combinaison individuelle de formes purement linguistiques (lexicales et grammaticales) et, dans la pratique, ils ne voient ni n'étudient nulle autre forme de normativité.

La méconnaissance des genres du discours en tant que formes d'énoncés relativement stables et normatives devait inévitablement mener les linguistes à confondre, comme nous l'avons mentionné plus haut, l'énoncé et la proposition, à poser (sans que la chose, il est vrai, ait jamais été défendue de façon conséquente) que notre parole se moule uniquement dans les formes stables de la proposition ; quant à se demander quel est le nombre des propositions consécutivement émises par nous et reliées entre elles ? à quel moment nous nous arrêtons ? tout cela est laissé à l'arbitraire absolu du vouloir-dire d'un locuteur ou au caprice d'un « flux verbal » mythique.

Lorsque nous choisissons un type donné de proposition, nous ne choisissons pas seulement une proposition donnée, en fonction de ce que nous voulons exprimer à l'aide de cette proposition, nous sélectionnons un type de proposition en fonction du *tout* de l'énoncé fini qui se présente à notre imagination verbale et qui détermine notre option. L'idée que nous avons de la forme de notre énoncé, c'est-à-dire d'un genre précis du discours, nous guide dans notre processus discursif. Le dessein de notre énoncé, dans son tout, peut ne nécessiter, pour sa réalisation, qu'une seule proposition, mais il peut aussi en nécessiter un grand nombre et le genre choisi nous en dicte le type avec ses articulations compositionnelles.

L'une des raisons qui fait que la linguistique ignore les formes d'énoncés tient à l'extrême hétérogénéité de leur structure compositionnelle et aux particularités de leur volume (la longueur du discours) — qui va de la réplique monolexématique au roman en plusieurs tomes. La forte variabilité du volume est valable aussi pour les genres discursifs oraux. De ce fait, les genres du discours semblent incommensurables et inopérants en tant qu'unités du discours.

C'est pourquoi de nombreux linguistes (surtout dans le domaine de la syntaxe) s'efforcent de trouver des formes particulières qui se situeraient à mi-chemin entre la proposition et l'énoncé et qui seraient marquées par leur caractère achevé, à la façon de l'énoncé, tout en restant commensurables, à la façon de la proposition. C'est le cas pour la « phrase » (chez Karcevski, par exemple), pour la « communication » (chez Chakhmatov et d'autres). Sur ces unités, il n'y a pas de com-

munauté de vues chez les chercheurs qui les utilisent, car dans la vie de la langue, il n'y a aucun fait réel, déterminé et circonscrit, qui leur corresponde. Toutes ces unités artificielles et conventionnelles ne prennent pas en compte l'alternance des sujets parlants qui a lieu au cours de tout échange verbal réel et vivant. De ce fait, dans toutes les sphères d'activité de la langue, les frontières les plus substantielles s'effacent — les frontières entre énoncés. Il s'ensuit (il en résulte) que l'on perd la notion d'achèvement, critère principal de l'énoncé, compris comme unité effective de l'échange verbal, c'est-à-dire la notion d'aptitude à conditionner une attitude responsive active chez les autres partenaires de l'échange.

Pour conclure ce développement, j'ajouterai quelques remarques sur la proposition (me réservant de revenir en détail sur le problème dans la partie finale de ce travail).

La proposition, en tant qu'unité de langue, n'est pas apte à conditionner directement une attitude responsive active. C'est seulement en devenant énoncé fini qu'elle acquiert une telle aptitude. Une proposition peut tenir lieu d'énoncé achevé, mais dans ce cas, comme nous l'avons déjà vu, elle se trouve complétée par une série importante de faits non grammaticaux qui en modifient la nature. C'est là ce qui entraîne une aberration syntaxique de type particulier : à l'analyse, une proposition prise isolément, hors de son contexte, est conceptualisée jusqu'à devenir un énoncé fini, en conséquence de quoi, elle accède à ce degré d'achèvement qui fait qu'elle peut susciter une réponse.

La proposition, tout comme le mot, est une unité signifiante de la langue, en vertu de quoi, prise isolément — « Le soleil s'est levé », par exemple —, elle est totalement intelligible, autrement dit, nous en comprenons la signification linguistique, le rôle éventuel dans un énoncé. Il n'en reste pas moins que, par rapport à cette proposition isolée, il est impossible d'adopter une attitude responsive active pour peu qu'on ignore si le locuteur, à l'aide de cette proposition, a dit tout ce qu'il voulait dire, si cette proposition est précédée et suivie d'autres propositions émanant du même locuteur. Sinon, ce n'est plus une proposition mais un énoncé dans tous ses droits, composé d'une seule proposition — il est encadré et délimité par l'alternance des sujets et il est le reflet immédiat de la réalité (situation) trans-verbale. Un tel énoncé peut recevoir une réponse.

Inversement, si la proposition est entourée d'un contexte, elle accède à sa plénitude de sens uniquement à l'intérieur de ce contexte, autrement dit, uniquement dans le tout de l'énoncé,

et il sera possible de répondre à cet énoncé fini dont l'élément signifiant est la proposition donnée. Prenons, par exemple, l'énoncé suivant : « Le soleil s'est levé. Allez ! Debout ! C'est l'heure », dont la compréhension responsive (ou la réponse phonique) pourrait être : « Oui, en effet, c'est l'heure », quoiqu'elle puisse aussi être : « Le soleil s'est levé, mais il est encore tôt, je me rendors. » Il y a là un autre sens de l'énoncé et une autre réponse. Cette proposition peut, également, entrer dans la composition d'une œuvre littéraire, en qualité d'élément de paysage. On aura alors une réaction de réponse — appréciation et impression d'ordre esthétique — qui se rapportera uniquement au paysage dans son tout. À l'intérieur d'une autre œuvre, cette proposition peut recevoir une signification symbolique. Dans tous ces cas, la proposition est élément signifiant de l'énoncé dans son tout et acquiert son sens définitif seulement dans ce tout.

Si notre proposition tient lieu d'énoncé fini, elle se dote alors d'un sens global, dans les conditions concrètes, délimitées de l'échange verbal. Elle pourrait être la réponse à la question : « Est-ce que le soleil s'est levé ? » (à la faveur, bien entendu, de circonstances déterminées). On a un énoncé qui est l'assertion d'un fait précis — assertion qui peut être vraie ou fausse, avec laquelle on peut être en accord ou en désaccord. Une proposition assertive par sa forme ne devient assertion du réel que dans le contexte d'un énoncé déterminé.

À l'analyse, une telle proposition, prise isolément, est communément perçue comme un énoncé fini, que l'on situe dans une circonstance simplifiée à l'extrême : le soleil s'est, en effet, levé, et le locuteur de constater : « Le soleil s'est levé » ; le locuteur voit que l'herbe est verte, et le voilà déclarant : « L'herbe est verte ». De telles « communications », insensées, sont souvent considérées comme de pures occurrences classiques de la proposition. Or, dans la réalité, une information de ce type s'adresse à quelqu'un, est suscitée par quelque chose, poursuit un but quelconque, autrement dit, est un maillon réel dans la chaîne de l'échange verbal, à l'intérieur d'une sphère donnée de la réalité humaine ou de la vie quotidienne.

La proposition, tout comme le mot, possède un fini dans sa signification, un fini dans sa forme grammaticale, mais le fini de sa signification est de nature abstraite, ce qui le rend, précisément, si net ; c'est le fini caractéristique de l'élément et non l'achèvement du tout. La proposition, en tant qu'unité de langue, de la même façon que le mot, n'a pas d'auteur ; elle n'est à personne (comme le mot), et c'est seulement quand elle fonc-

tionne en tant qu'énoncé fini qu'elle devient expression individualisée de l'instance locutrice, dans une situation concrète de l'échange verbal. Nous en arrivons ainsi à la troisième particularité constitutive de l'énoncé, qui concerne le rapport de l'énoncé au locuteur lui-même (à l'auteur de l'énoncé), et aux autres partenaires de l'échange verbal.

L'énoncé est un maillon dans la chaîne de l'échange verbal. Il représente l'instance active du locuteur dans telle ou telle sphère de l'objet du sens. De ce fait, l'énoncé se caractérise avant tout par le contenu précis de l'objet du sens. Le choix des moyens linguistiques et du genre du discours est déterminé principalement par les problèmes d'exécution qu'implique l'objet du sens (l'intention) pour le locuteur (l'auteur). C'est la phase initiale de l'énoncé, déterminante pour ses particularités stylistiques-compositionnelles.

La deuxième phase de l'énoncé, déterminante pour sa composition et son style, correspond au besoin d'expressivité du locuteur face à l'objet de son énoncé. L'importance et l'intensité de cette phase expressive varient en fonction des sphères de l'échange verbal, mais elle existe partout : un énoncé absolument neutre est impossible. Le rapport de valeur à l'objet d'un discours (quel que puisse être cet objet) détermine, aussi, le choix des moyens lexicaux, grammaticaux et compositionnels de l'énoncé. Le style individuel de l'énoncé se définit avant tout par ses aspects expressifs. La chose est communément admise dans le domaine de la stylistique — on va d'ailleurs jusqu'à réduire le style aux aspects émotifs-valoriels du discours.

Peut-on considérer que le principe expressif du discours est un phénomène de la langue dans son système ? Peut-on parler d'aspects expressifs quand il s'agit d'unités de langue, c'est-à-dire de mots et de propositions ? La réponse à ces questions est catégoriquement négative. La langue, en tant que système, dispose, bien entendu, d'un riche arsenal de moyens linguistiques — lexicaux, morphologiques et syntaxiques — pour exprimer la position émotive-valorielle du locuteur, mais tous ces moyens, en leur qualité de moyens linguistiques, sont absolument neutres sur le plan des valeurs du réel. Un mot comme « petiotte » est un diminutif hypocoristique, tant par la signification de son radical que par sa structure morphologique, cependant, au titre d'unité de la langue, il est aussi neutre qu'un mot tel que « loin ». Ce n'est qu'un moyen linguistique virtuel susceptible d'exprimer une attitude émotive-valorielle face au réel et il n'est relaté à aucune

réalité déterminée, seul un locuteur peut instaurer cette sorte de relation, c'est-à-dire un jugement de valeur à l'égard du réel, qu'il réalisera à travers un énoncé concret. Les mots ne sont à personne et ils ne comportent pas un jugement de valeur. Ils sont au service de tout locuteur et de tout jugement de valeur — des jugements qui peuvent être aussi différents que possible, voire opposés.

La proposition, en tant qu'unité de langue, est neutre, elle aussi, et ne comporte pas d'aspects expressifs : elle les reçoit (plus exactement, elle en participe) seulement dans l'énoncé concret. Et l'on se trouve toujours devant la même aberration : une proposition telle que « Il est mort » implique, de toute évidence, une expression définie, et, *a fortiori*, une proposition telle que : « Quelle joie ! » Ce qui se passe, c'est que nous percevons ces propositions comme des énoncés, et, qui plus est, comme des énoncés d'une situation type, qui relève, autrement dit, d'un genre du discours marqué par son expression type. La proposition en tant que telle est dépourvue d'expression typique, elle est neutre. Le contexte de l'énoncé fait que la proposition « Il est mort » peut, également, correspondre à une expression positive, heureuse, voire jubilante. Et la proposition « Quelle joie ! » dans le contexte d'un énoncé peut se doter d'un ton ironique ou sarcastique.

L'intonation expressive, que l'on entend distinctement dans une exécution orale¹, représente l'un des moyens d'exprimer le rapport émotif-valorieux du locuteur à l'objet de son discours. Dans le système de la langue, c'est-à-dire hors de l'énoncé, cette intonation n'existe pas. La proposition et le mot, au titre d'unités de langue, n'ont pas d'intonation expressive. Si un mot isolé est proféré avec une intonation expressive, ce n'est déjà plus un mot mais un énoncé fini, réalisé au moyen d'un seul mot (il n'est pas fondé d'en faire une proposition). Dans l'échange verbal, on trouve en abondance un type d'énoncé évaluatif, assez standardisé, autrement dit, un genre du discours qui exprime les valeurs — la louange, l'encouragement, l'enthousiasme, le blâme, l'injure : « Parfait ! », « Allez ! », « Bravo ! », « À bas ! », « Vive ! », etc. Le mot qui, dans des conditions données de la vie socio-politique, acquiert un poids particulier, devient énoncé exclamatif-expressif : « Paix ! », « Liberté ! », etc. (c'est là un genre particulier du discours, relevant de la vie publique-politique). Dans une situation donnée,

1. Nous percevons, bien sûr, l'intonation — et elle existe en tant que facteur stylistique — lors de la lecture silencieuse d'un discours écrit.

le mot peut acquérir un sens profondément expressif sous forme d'énoncé exclamatif (« Mer ! » s'exclament dix mille Grecs chez Xénophon).

Dans tous ces cas, nous n'avons pas affaire à un mot isolé fonctionnant comme unité de langue, ni à la *signification* de ce mot, mais à un énoncé achevé et à un *sens concret* — le contenu de cet énoncé ; la signification d'un mot concerne un réel effectif, dans des conditions réelles d'échange verbal. Et c'est la raison pour laquelle, non seulement nous comprenons la signification du mot en tant que mot de la langue, mais nous adoptons aussi, face à lui, une attitude responsive active (sympathie, accord, désaccord, stimulation à l'action). L'intonation expressive n'appartient pas au mot mais à l'énoncé. Il n'en reste pas moins difficile de se défaire de cette idée que le mot de la langue comporte (ou peut comporter) une « tonalité émotionnelle », une « coloration émotionnelle », un « jugement de valeur », une « aura stylistique », etc., et que, par voie de conséquence, il comporte aussi l'intonation expressive qui lui serait inhérente en sa qualité de mot. On est tenté de croire que, en choisissant les mots d'un énoncé, on se laisse justement guider par la tonalité émotionnelle inhérente à un mot pris isolément : on adopterait ceux qui, par leur tonalité, correspondent à l'expression de notre énoncé, rejetant les autres mots. C'est ainsi que les poètes eux-mêmes se représentent leur travail sur le mot, et c'est ainsi que la stylistique, elle aussi, interprète l'ensemble de la procédure (l'« expérimentation stylistique » chez Pechkovski, par exemple).

Or, il n'en est rien. C'est toujours la même aberration que nous avons déjà relevée. En choisissant le mot, nous partons des intentions qui président au tout de notre énoncé¹, et ce tout intentionnel, et que nous construisons, est toujours expressif. C'est ce tout qui irradie son expression (plus exactement, notre expression) sur chacun des mots que nous choisissons et qui, en quelque sorte, inocule à ce mot l'expression du tout. Le mot, nous le choisissons en fonction de sa signification qui, en elle-même, n'est pas expressive et peut ou non répondre à notre objectif expressif, en liaison avec les autres mots, c'est-à-dire en liaison avec le tout de notre énoncé. La

1. Lorsque nous construisons notre discours, nous gardons toujours à l'esprit le tout de notre énoncé, tant sous forme d'un schéma correspondant à un genre défini que sous forme d'un dessein discursif individuel. Nous n'égrenons pas les mots, passant de l'un à l'autre. Bien plutôt, c'est comme si nous remplissions un tout avec les mots utiles. On égrène des mots au tout premier stade de l'étude d'une langue étrangère, et encore est-ce toujours dû à une mauvaise méthode dans la direction du travail.

signification neutre d'un mot, mis en relation avec un réel effectif, dans les conditions réelles d'un échange verbal, fait toujours jaillir l'étincelle de l'expression. C'est précisément ce qui se produit dans le processus de création d'un énoncé. Nous le répétons : seul le contact entre une signification linguistique et une réalité concrète, seul le contact entre la langue et le réel — qui se produit dans l'énoncé — fait jaillir l'étincelle de l'expression. Celle-ci n'est pas dans le système de la langue et elle n'est pas non plus dans un réel objectif qui existerait hors de nous.

L'émotion, le jugement de valeur, l'expression — autant de choses étrangères au mot dans la langue et qui ne naissent qu'à la faveur du processus de son utilisation vivante dans l'énoncé concret. La signification du mot, en elle-même (quand elle n'est pas en relation avec le réel), comme nous l'avons déjà dit, est extra-émotionnelle. Il y a les mots qui désignent spécifiquement l'émotion, le jugement de valeur : « joie », « affliction », « beau », « gai », « triste », etc. Mais ces significations sont aussi neutres que n'importe quelle autre signification. La coloration expressive leur vient uniquement de l'énoncé, et cette coloration ne dépend pas de leur signification prise isolément. On aura, par exemple : « Toute joie m'est en ce moment amère », où le mot « joie », pour ainsi dire, est ignoré du point de vue de l'expression, en dépit de sa signification.

Ce qui vient d'en être dit est loin d'épuiser un problème qui est bien autrement complexe. Lorsque nous choisissons un mot, au cours du processus d'élaboration d'un énoncé, nous ne le prenons pas toujours, tant s'en faut, dans le système de la langue, dans la neutralité lexicographique. Nous le prenons habituellement dans d'autres énoncés, et, avant tout, dans des énoncés qui sont apparentés au nôtre par le genre, c'est-à-dire par le thème, la composition et le style : nous sélectionnons les mots selon les spécificités d'un genre. Le genre du discours n'est pas une forme de la langue, mais une forme de l'énoncé qui, en tant que tel, reçoit du genre une expression déterminée, typique, propre au genre donné. Dans le genre, le mot comporte une certaine expression typique. Les genres correspondent à des circonstances et à des thèmes types de l'échange verbal, et par conséquent, à certains points de contact typiques entre les significations du mot et le réel concret. Il s'ensuit que les possibilités d'expressions typiques forment comme une supra-structure du mot. Cette expression typique du genre, bien entendu, n'appartient pas au mot en tant qu'unité de langue et n'entre pas dans la composition de sa signification, elle ne fait que refléter

la relation dans laquelle le mot et sa signification se trouvent par rapport au genre, c'est-à-dire par rapport aux énoncés types. Cette expression et cette intonation typiques qui lui correspondent ne possèdent pas la force prescriptive propre aux formes de la langue. C'est la normativité, plus libre, du genre qui s'exerce là. Dans notre exemple « Toute joie m'est en ce moment amère », la tonalité expressive du mot « joie », déterminée par le contexte, n'est pas typique du mot. Les genres du discours, d'une manière générale, se prêtent facilement à une modification de l'inflexion — le triste passant au gai — mais il en résulte quelque chose de nouveau (le genre de l'épithète plaisante, par exemple).

Il est possible d'assimiler cette expression typique du genre à l'« aura stylistique » du mot, celle-ci n'appartenant pas pour autant au mot de la langue mais au genre dans lequel le mot donné fonctionne habituellement. Ce qu'on entend résonner dans le mot, c'est l'écho du genre dans sa totalité.

L'expression du genre dans le mot (et l'expression intonatoire du genre) est d'ordre impersonnel, de la même façon que les genres du discours, en tant que tels, sont impersonnels. (On a là des formes types d'énoncé individuel mais non l'énoncé lui-même.) Cela étant, le mot qui s'inscrit dans notre discours, et qui nous vient des énoncés individuels d'autrui, peut avoir préservé, à un degré plus ou moins grand, la tonalité et la résonance de ces énoncés individuels.

Les mots de la langue ne sont à personne, mais, simultanément, nous ne les entendons que sous forme d'énoncés individuels, nous ne les lisons que dans des œuvres individuelles, et ils possèdent une expression qui n'est plus seulement typique mais aussi individualisée (selon le genre auquel elle ressortit), en fonction du contexte individuel, non reproductible, de l'énoncé.

Les significations lexicographiques des mots de la langue garantissent leur utilisation commune et la compréhension mutuelle de tous les usagers de la langue, mais l'utilisation du mot dans l'échange verbal vivant est toujours marquée par l'individuel et le contextuel. On peut poser que le mot existe pour le locuteur sous trois aspects : en tant que *mot neutre* de la langue et qui n'appartient à personne, en tant que *mot d'autrui* appartenant aux autres et que remplit l'écho des énoncés d'autrui et, enfin, en tant que *mot à-soi*, car, dans la mesure où j'ai affaire à ce mot, dans une situation donnée, avec une intention discursive, il est déjà pénétré de mon expression. Sous l'un et l'autre de ces deux derniers aspects, le mot est expressif,

mais cette expression, nous le répétons, n'appartient pas au mot lui-même : elle naît au point de contact entre le mot et le réel effectif, dans les circonstances d'une situation réelle, qui s'actualise à travers l'énoncé individuel. Le mot, dans ce cas, exprime le jugement de valeur d'un homme individuel (celui dont le mot fait autorité — l'homme d'action, l'écrivain, le savant, le père, la mère, l'ami, le maître, etc.) et se présente comme un agglomérat d'énoncés.

L'époque, le milieu social, le micromonde — celui de la famille, des amis et des relations, des camarades — qui voit l'homme croître et vivre, possède toujours ses énoncés qui font autorité, donnent le ton — œuvres scientifiques, littéraires, idéologiques —, sur lesquels on prend appui et auxquels on se réfère, que l'on cite, que l'on imite, dont on s'inspire. Toute époque, dans chacun des domaines de la vie et de la réalité, a des traditions acquises qui s'expriment et se préservent sous l'enveloppe des mots, des œuvres, des énoncés, des locutions, etc. Il y a toujours un certain nombre d'idées directrices qui émanent des « maîtres à penser » de l'époque, un certain nombre de tâches qu'on s'assigne, un certain nombre de mots d'ordre, etc. Et je passe sur le modèle des anthologies scolaires qui sert de base à l'étude de la langue maternelle et qui, bien entendu, est toujours expressif.

Voilà pourquoi l'expérience verbale individuelle de l'homme prend forme et évolue sous l'effet de l'interaction continue et permanente des énoncés individuels d'autrui. C'est une expérience qu'on peut, dans une certaine mesure, définir comme un processus d'assimilation, plus ou moins créatif, des mots d'autrui (et non des mots de la langue). Notre parole, c'est-à-dire nos énoncés (qui incluent les œuvres de création), est remplie des mots d'autrui, caractérisés, à des degrés variables, par l'altérité ou l'assimilation, caractérisés, à des degrés variables également, par un emploi conscient et démarqué. Ces mots d'autrui introduisent leur propre expression, leur tonalité des valeurs, que nous assimilons, retravaillons, infléchissons.

L'expressivité du mot isolé n'est donc pas la propriété du mot en tant que tel, en sa qualité d'unité de langue, et elle ne découle pas directement de sa signification. L'expressivité ressortit soit à l'expression type d'un genre, soit à l'expression individuelle d'autrui qui fait du mot une sorte de représentant de l'énoncé d'autrui dans son tout — un tout en ce qu'il est instance déterminée d'un jugement de valeur.

Ce qui vient d'être dit s'applique aussi à la proposition qui

est une unité de langue et qui, en tant que telle, se trouve dénuée d'expressivité. Nous en avons parlé au début de notre exposé. Il reste à compléter ce qui en a déjà été dit. Il existe des types de propositions qui, habituellement, fonctionnent comme des énoncés finis et ressortissent à un genre déterminé. C'est le cas des propositions interrogatives, exclamatives et exhortatives. On compte un grand nombre de genres qui relèvent de la vie courante ou des fonctions (par exemple : les commandements et les ordres dans la vie militaire ou dans la vie professionnelle) et qui, en principe, sont exprimés par une proposition de type approprié. D'un autre côté, ce type de proposition est peu attesté dans le contexte d'une consécution organisée d'énoncés. Lorsque, néanmoins, des propositions de ce type se trouvent insérées dans le contexte du dévidement organisé d'énoncés, elles tranchent assez sensiblement sur la composition, et, ce faisant, en principe, elles tendent à être proposition initiale ou terminale de l'énoncé (ou bien à constituer une partie relativement autonome de l'énoncé)¹. Ce type de proposition présente un intérêt particulier pour l'optique dans laquelle nous posons les problèmes, et nous y reviendrons par la suite. Pour le moment, ce qui nous importe c'est de faire observer que les propositions de ce type font étroitement corps avec l'expression du genre qui leur est propre, et qu'elles absorbent, avec une grande facilité, l'expression individuelle. Ce type de proposition a beaucoup contribué à consolider les illusions sur la nature expressive de la proposition.

Et j'ajouterai encore une remarque. La proposition, en tant qu'unité de langue, possède une intonation grammaticale particulière qui n'a rien à voir avec l'expressivité. Ce qui est du ressort de l'intonation grammaticale spécifique c'est l'intonation qui marque : le fini, l'explication, la démarcation, l'énumération, etc. On réserve une place particulière à l'intonation narrative, interrogative, exclamative et exhortative — c'est en ce point que se croisent l'intonation grammaticale et l'intonation du genre (mais non l'intonation expressive au sens strict du mot). Une proposition n'accède à l'intonation expressive que dans le tout d'un énoncé. Lorsqu'une proposition est prise comme exemple à des fins d'analyse, elle s'assortit habituellement d'un certain type d'intonation qui la transforme en un énoncé (si

1. Les propositions initiales et terminales d'un énoncé, en général, sont d'une nature particulière et comportent un principe de complémentarité. Ce sont, en effet, des propositions d'« avant-poste », pourrait-on dire, situées en plein sur la ligne de démarcation où s'accomplit l'alternance (la relève) des sujets parlants.

la proposition est prise dans un texte donné, elle garde, bien sûr, l'intonation qui correspond à l'expression de ce texte).

L'expressivité apparaît donc comme une particularité constitutive de l'énoncé. La langue dans son système possède les formes utiles (c'est-à-dire les moyens linguistiques) pour manifester l'expression, mais dans la langue en tant que telle, les unités signifiantes (mots et propositions), par leur nature, sont dépourvues d'expressivité, sont neutres. Ce qui fait qu'elles servent de façon également satisfaisante toutes les valeurs, les plus variées et les plus opposées et toutes les instances du jugement de valeur.

L'énoncé (son style et sa composition) est déterminé par l'objet du sens et par l'expressivité, c'est-à-dire par le rapport de valeur que le locuteur instaure à l'égard de l'énoncé. La stylistique ignore ce troisième point et, pour déterminer le style d'un énoncé, elle tient compte uniquement des facteurs suivants : le système de la langue, l'objet du sens et la personne du locuteur avec son jugement de valeur à l'égard de cet objet. Le choix des moyens linguistiques, conformément à la conception stylistique habituelle, s'opère à partir de considérations portant sur l'objet du sens et l'expressivité. Telle est la base sur laquelle on détermine un style, que ce soit un style de langue, le style d'un mouvement ou le style individuel. On a ainsi, d'une part, le locuteur avec sa vision du monde, son jugement de valeur et ses émotions, et, d'autre part, l'objet de son discours et le système de la langue (les moyens linguistiques), et c'est tout — à partir de là on définira l'énoncé, son style et sa composition. Telle est la conception qui règne en maître.

En réalité, les choses sont autrement plus complexes. Un énoncé concret est un maillon dans la chaîne de l'échange verbal d'une sphère donnée. Les frontières de cet énoncé se déterminent par l'alternance des sujets parlants. Les énoncés ne sont pas indifférents les uns aux autres et ils ne se suffisent pas à eux-mêmes ; ils se connaissent les uns les autres, se reflètent les uns les autres. Ce sont précisément ces reflets réciproques qui déterminent leur caractère. Un énoncé est rempli des échos et des rappels d'autres énoncés, auxquels il est relié à l'intérieur d'une sphère commune de l'échange verbal. Un énoncé doit être considéré, avant tout, comme une réponse à des énoncés antérieurs à l'intérieur d'une sphère donnée (le mot « réponse », nous l'entendons ici au sens le plus large) : il les réfute, les confirme, les complète, prend appui sur eux, les suppose connus et, d'une façon ou d'une autre, il compte avec eux. Il

ne faut pas oublier que l'énoncé occupe une position *définie* dans une sphère donnée de l'échange portant sur un problème donné, sur une question donnée, etc. Nous ne pouvons pas déterminer notre position sans la rapporter à d'autres positions. Ce qui fait que l'énoncé est rempli de réactions-réponses à d'autres énoncés dans une sphère donnée de l'échange verbal. Ces réactions prennent des formes variables : on peut introduire directement l'énoncé d'autrui dans le contexte de son propre énoncé, on peut n'en introduire que des mots isolés ou des propositions qui y figurent alors au titre de représentants d'énoncés finis. Dans ces cas, l'énoncé fini ou le mot, pris isolément, peut garder son altérité dans l'expression, ou bien être infléchi (se marquer d'ironie, d'indignation, d'admiration, etc.) ; il est également possible, à un degré variable, de paraphraser l'énoncé d'autrui après l'avoir repensé, ou tout simplement de s'y référer comme à un partenaire discursif bien connu ; il est possible de le présupposer implicitement ; notre réaction-réponse peut aussi se refléter uniquement dans l'expression de notre propre parole — dans la sélection des moyens linguistiques et intonatoires, déterminés par l'énoncé d'autrui portant sur le même objet et non par l'objet de notre propre discours. C'est là un cas typique et important : très souvent l'expression de notre énoncé est déterminée non seulement — et il arrive qu'elle le soit plutôt moins — par la teneur de l'objet de notre énoncé, mais aussi par les énoncés d'autrui sur le même thème auxquels nous répondons, avec lesquels nous polémiqons ; ce sont ces derniers qui déterminent également l'insistance sur certains points, la réitération, le choix d'expressions plus tranchées (ou, au contraire, moins tranchées), la tonalité provocante (ou, au contraire, concessive), etc. L'expression de l'énoncé ne peut jamais être comprise et expliquée jusqu'au bout si l'on tient compte seulement de la teneur de l'objet du sens. L'expression d'un énoncé est toujours, à un degré plus ou moins grand, une *réponse*, autrement dit : elle manifeste non seulement son propre rapport à l'objet de l'énoncé, mais aussi le rapport du locuteur aux énoncés d'autrui¹. Les formes de réactions-réponses qui remplissent un énoncé sont extraordinairement variées et, jusqu'à présent, elles n'ont jamais été étudiées. Ces formes se différencient nettement selon les particularités des sphères de l'activité et de la vie quotidienne de l'homme où s'effectue l'échange verbal.

1. L'intonation est un fait particulièrement sensible et renvoie toujours au-delà du contexte.

Aussi monologique fût-il (un ouvrage scientifique ou philosophique, par exemple), aussi concentré sur son objet fût-il, un énoncé ne peut pas ne pas être, également, à un certain degré, une réponse à ce qui aura déjà été dit sur l'objet donné, le problème donné, quand bien même ce caractère de réponse n'apparaîtrait pas distinctement dans l'expression extérieure. La réponse transpercera dans les harmoniques du sens, de l'expression, du style, dans les nuances les plus infimes de la composition. Les *harmoniques dialogiques* remplissent un énoncé et il faut en tenir compte si l'on veut comprendre jusqu'au bout le style de l'énoncé. Car notre pensée elle-même — que ce soit dans les domaines de la philosophie, des sciences, des arts — naît et se forme en interaction et en lutte avec la pensée d'autrui, ce qui ne peut pas ne pas trouver son reflet dans les formes d'expression verbale de notre pensée.

L'énoncé d'autrui et le mot d'autrui, consciemment perçus et distingués dans leur altérité, qui sont introduits dans notre énoncé, y font pénétrer quelque chose que l'on pourrait qualifier d'irrationnel du point de vue de la langue dans son système, et en particulier, du point de vue de la syntaxe. L'interrelation dans laquelle se trouvent, d'une part, le discours d'autrui ainsi inséré et, d'autre part, le reste du discours — personnel — n'a pas son analogie dans les rapports qui existent au niveau de la syntaxe, à l'intérieur des limites d'un ensemble syntaxique simple ou complexe, et n'a pas son analogie, non plus, dans le rapport à l'objet du sens, qui existe entre les ensembles syntaxiques distincts non reliés grammaticalement, à l'intérieur des limites d'un seul énoncé. En revanche, ces rapports ont leur analogie (sans être, bien entendu, identiques) dans les rapports qui existent entre les répliques du dialogue. L'intonation qui démarque le discours d'autrui (signalé par les guillemets du discours écrit) est un phénomène de type particulier — c'est un peu comme la transposition, à l'intérieur d'un énoncé, de l'*alternance des sujets parlants*. Les frontières que cette alternance édifie y sont atténuées et spécifiques : l'expression du locuteur s'infiltré à travers ces frontières et se diffuse sur le discours d'autrui qui pourra être transmis dans une tonalité ironique, indignée, sympathique, admirative (cette expression est transmise par une intonation expressive — dans le discours écrit, nous la devinons et la percevons grâce au contexte qui encadre le discours d'autrui, ou grâce à la situation trans-verbale, et qui suggère l'expression appropriée). Le discours d'autrui, de cette façon, possède une

expression double : la sienne propre, c'est-à-dire celle d'autrui, et celle de l'énoncé qui l'abrite. On observe ces faits avant tout dans les cas où le discours d'autrui (quand bien même il se réduirait à un seul mot, qui aura valeur d'énoncé fini) est ouvertement cité et nettement séparé (entre guillemets), et que l'alternance des sujets parlants et de leur interrelation dialogique se répercute distinctement. Mais tout énoncé, pour peu qu'on l'examine de plus près, en tenant compte des conditions concrètes de l'échange verbal, contient les mots d'autrui cachés ou semi-cachés, d'un degré d'altérité plus ou moins grand. Un énoncé est sillonné, dirait-on, par la résonance lointaine et à peine audible de l'alternance des sujets parlants et par les harmoniques dialogiques, par les frontières atténuées à l'extrême entre les énoncés, et totalement perméables à l'expression de l'auteur. L'énoncé est un phénomène complexe, polymorphe, dès qu'on l'envisage non plus isolément mais dans son rapport à l'auteur (au locuteur) et en tant que maillon dans la chaîne de l'échange verbal, dans son rapport aux autres énoncés (un rapport qu'on ne cherche pas, habituellement, au niveau verbal — stylistique-compositionnel — mais au niveau de l'objet du sens).

L'énoncé est un maillon dans la chaîne de l'échange verbal. Il a des frontières nettes, déterminées par l'alternance des sujets parlants (des locuteurs), mais à l'intérieur des limites de ces frontières, l'énoncé, semblable à la monade de Leibniz, reflète le processus verbal, les énoncés d'autrui et, surtout, les maillons antérieurs (parfois rapprochés, mais qui peuvent aussi être distants dans les domaines de l'échange culturel).

L'objet du discours d'un locuteur, quel qu'il soit, n'est pas objet de discours pour la première fois dans un énoncé donné, et le locuteur donné n'est pas le premier à en parler. L'objet a déjà, pour ainsi dire, été parlé, controversé, éclairé et jugé diversement, il est le lieu où se croisent, se rencontrent et se séparent des points de vue différents, des visions du monde, des tendances. Un locuteur n'est pas l'Adam biblique, face à des objets vierges, non encore désignés, qu'il est le premier à nommer. L'idée simplifiée qu'on se fait de la communication, et qui est prise comme fondement logique-psychologique de la proposition, mène à évoquer l'image de cet Adam mythique. Dans l'âme du locuteur deux représentations se trouvent associées (ou, plutôt, c'est l'inverse : une représentation complexe se divise en deux représentations simples), et le locuteur profère des propositions du type : « Le soleil brille », « L'herbe

est verte », « Je suis assis », etc. De telles propositions sont tout à fait possibles, mais soit elles sont fondées et pensées à travers le contexte d'un énoncé fini qui les fait participer de l'échange verbal (en qualité de répliques de dialogue, d'articles de vulgarisation scientifique, de parole du maître faisant une leçon, etc.), soit ce sont des énoncés finis et ils se trouvent, d'une façon ou d'une autre, fondés par une situation discursive qui les inscrit dans la chaîne de l'échange verbal. En réalité, nous le répétons, tout énoncé, outre l'objet de sa teneur, répond toujours (au sens large du mot), sous une forme ou sous une autre, à des énoncés antérieurs d'autrui. Le locuteur n'est pas un Adam, et de ce fait l'objet de son discours devient, immanquablement, le point où se rencontrent les opinions d'interlocuteurs immédiats (dans une conversation ou une discussion portant sur n'importe quel événement de la vie courante) ou bien les visions du monde, les tendances, les théories, etc. (dans la sphère de l'échange culturel). La vision du monde, la tendance, le point de vue, l'opinion ont toujours leur expression verbale. C'est ce qui constitue le discours d'autrui (sous une forme personnelle ou impersonnelle), et ce discours est nécessairement répercuté dans l'énoncé. Un énoncé est tourné non seulement vers son objet mais aussi vers le discours d'autrui portant sur cet objet. La plus légère allusion à l'énoncé d'autrui donne à la parole un tour dialogique que nul thème constitué purement par l'objet ne saurait lui donner. Le rapport au mot d'autrui, dans son principe, se distingue radicalement du rapport à l'objet, mais il accompagne toujours ce dernier. Nous le répétons, l'énoncé est un maillon dans la chaîne de l'échange verbal et on ne peut le détacher des maillons antérieurs qui le déterminent, tant du dehors que du dedans, et qui suscitent en lui des réactions-réponses immédiates et une résonance dialogique.

Un énoncé, cependant, est relié non seulement aux maillons qui le précèdent mais aussi à ceux qui lui succèdent dans la chaîne de l'échange verbal. Au moment où l'énoncé est en cours d'élaboration les maillons, bien entendu, n'existent pas encore. Mais l'énoncé, dès son tout début, s'élabore en fonction de la réaction-réponse éventuelle, en vue de laquelle il s'élabore précisément. Les autres, ceux pour qui l'énoncé s'élabore, comme nous l'avons déjà vu, jouent un rôle très grand. Les autres, ceux pour qui ma pensée devient, pour la première fois, une pensée réelle (et, de ce fait, réelle pour moi-même), ne sont pas des auditeurs passifs mais des participants actifs de l'échange verbal. Le locu-

teur, d'emblée, attend d'eux une réponse, une compréhension responsive active. Tout l'énoncé s'élabore comme pour aller au-devant de cette réponse.

L'indice substantiel (constitutif) de l'énoncé, c'est le fait qu'il s'adresse à quelqu'un, qu'il est tourné vers l'allocutaire. À la différence des unités signifiantes de la langue — mots et propositions — qui sont d'ordre impersonnel, n'appartiennent à personne et ne s'adressent à personne, l'énoncé a un auteur (et corrélativement, une expression, ce dont nous avons déjà parlé) et un destinataire. Ce destinataire peut être le partenaire-interlocutaire immédiat du dialogue dans la vie courante, il peut être l'ensemble différencié de spécialistes dans quelque domaine spécialisé de l'échange culturel, il peut être l'auditoire différencié des contemporains, des condisciples, des adversaires et ennemis, des subalternes, des directeurs, des inférieurs, des supérieurs, des proches, des étrangers, etc. —, il peut même être, de façon absolument indéterminée, l'autre non concrétisé (c'est le cas pour toutes sortes d'énoncés monologiques de type émotionnel). Ces formes et ces conceptions du destinataire se déterminent en fonction du domaine de l'activité humaine et de la vie courante auquel se rapporte un énoncé donné. À qui s'adresse l'énoncé ? comment le locuteur (ou le scripteur) perçoit-il et se représente-t-il son destinataire ? quelle est la force d'influence de celui-ci sur l'énoncé ? voilà ce dont dépend la composition, et en particulier le style, de l'énoncé. Chacun des genres du discours, dans chacun des domaines de l'échange verbal, a sa conception type du destinataire qui le détermine en tant que genre.

Le destinataire d'un énoncé peut coïncider *en personne*, pourrait-on dire, avec celui (ou ceux) à qui l'énoncé répond. Dans le dialogue de la vie courante ou dans l'échange épistolaire, cette coïncidence est normale : celui à qui je réponds se trouve être aussi mon destinataire dont, à mon tour, j'attends une réponse (ou, du moins, une compréhension responsive active). Néanmoins, dans ces coïncidences de personnes, l'un des protagonistes se produit dans deux rôles distincts et c'est précisément cette distinction des rôles qui est importante : l'énoncé de celui à qui je réponds (j'acquiesce, je conteste, j'exécute, j'enregistre, etc.) est *déjà-là* mais sa réponse (sa compréhension responsive) est *à-venir*. Tandis que j'élabore mon énoncé, je tends, d'une part, à déterminer cette réponse de façon active, d'autre part, je tends à la présumer et cette réponse présumée, à son tour, agit sur mon énoncé (je pare des objections que je

prévois, je marque des restrictions, etc.). Tandis que je parle je prends toujours en compte le fond aperceptif sur lequel ma parole sera reçue par le destinataire : le degré d'information que celui-ci possède sur la situation, ses connaissances spécialisées dans le domaine de l'échange culturel donné, ses opinions et ses convictions, ses préjugés (de mon point de vue), ses sympathies et ses antipathies, etc. — car c'est cela qui conditionnera sa compréhension responsive de mon énoncé. Ces facteurs détermineront le choix du genre de l'énoncé, le choix des procédés compositionnels et, enfin, le choix des moyens linguistiques, c'est-à-dire le style de mon énoncé. Par exemple, le genre de la vulgarisation scientifique s'adresse à un cercle précis de lecteurs, marqués par un certain fond aperceptif de compréhension responsive, c'est à un autre lecteur que s'adressent des écrits traitant de connaissances spécialisées, et c'est à un tout autre lecteur que s'adresseront les ouvrages portant sur des recherches spécialisées. Dans tous ces cas, il sera tenu compte du destinataire (et de son fond aperceptif) et l'influence de celui-ci sur la structure de l'énoncé est très simple : tout se ramène à l'ampleur relative de ses connaissances spécialisées.

Dans d'autres cas, la chose peut être beaucoup plus complexe. Il sera tenu compte du destinataire dont la réaction-réponse sera présumée de façon pluridimensionnelle, ce qui introduit un dramatisme intérieur particulier dans l'énoncé (à l'intérieur de certaines modalités du dialogue quotidien, de l'épistolarité, dans les genres de l'autobiographie et de la confession). Dans les genres rhétoriques, ces phénomènes se marquent d'une acuité qui garde cependant un caractère extérieur. Dans les domaines de la vie courante ou de la vie officielle, l'échange verbal est marqué par la situation sociale, le rang et le poids du destinataire qui se répercutent sur l'énoncé d'une façon toute particulière. La structure de la société en classes introduit dans les genres du discours (et dans les styles) une extraordinaire différenciation qui s'opère en fonction du titre, du rang, du grade, du poids conféré par la fortune privée ou la notoriété publique, de l'âge du destinataire, et de façon corrélée, en fonction de la situation du locuteur lui-même (ou du scripteur). Cela dit, en dépit d'une grande richesse dans les différenciations, que ce soit au niveau des formes de base ou au niveau des nuances, ces phénomènes ne sont pas susceptibles d'introduire le moindre dramatisme intérieur au cœur de l'énoncé. Ils n'ont d'intérêt qu'à titre d'exemple, assez grossier certes mais

éclairant, pour illustrer l'influence du destinataire sur la structure et le style d'un énoncé¹.

Les nuances de style sont plus subtiles quand elles tiennent au caractère *personnel* et au degré de proximité de la relation qui existe entre le destinataire et le locuteur dans les genres du discours familier d'une part et intime d'autre part. En dépit de la différence énorme qui existe entre les genres familiers et les genres intimes (et entre leurs styles respectifs), dans l'un et l'autre cas le destinataire est perçu de façon identique, hors des cadres de la hiérarchie et des conventions sociales (à un degré plus ou moins grand), « sans le grade » pourrait-on dire. Il en résulte une *franchise* spécifique de la parole (qui peut, dans les styles familiers, aller jusqu'au cynisme). Dans les styles intimes, on enregistre comme un effort qui tend à la pleine fusion du locuteur et de l'allocutaire. Dans le discours familier, les interdits de langage et les conventions s'abolissant, une attitude personnelle, non formelle, devient possible à l'endroit du réel². C'est la raison pour laquelle les genres et les styles familiers ont pu jouer un rôle positif et important à l'époque de la Renaissance lorsqu'il s'agissait de briser l'image officielle du monde qui avait cours au Moyen Âge. C'est également valable pour d'autres époques : aussitôt qu'il s'agit de détrôner les styles et les visions du monde qui jouissent d'un statut traditionnel et officiel, qui se nécrosent et se conventionnalisent, les styles familiers prennent dans la littérature une importance considérable. Ajoutons qu'un style qui dérive vers le style familier laisse pénétrer dans la littérature des couches de langue qui, jusque-là, se trouvaient frappées d'interdit de langage. L'importance des genres et des styles familiers dans l'histoire de la littérature n'a pas, jusqu'à présent, été estimée à sa juste valeur. Les genres et les styles intimes reposent sur une proximité intérieure maximale entre le locuteur et le destinataire de la parole (à la limite, sur leur fusion, pourrait-on dire). Le discours intime est pénétré d'une confiance profonde à l'égard du destinataire, de sa sympathie — de la sensibilité et

1. Je rappellerai une tirade de Gogol qui se rattache à mon propos : « Impossible d'énumérer les nuances et les subtilités de nos manières... Nous avons de ces finauds qui vont aller tenir au propriétaire de deux cents âmes un langage tout à fait différent de celui qu'ils tiendront au propriétaire de trois cents âmes, et le propriétaire de trois cents âmes, ils lui tiendront, là encore, un langage tout à fait différent de celui qu'ils tiendront au propriétaire de cinq cents âmes, et le propriétaire de cinq cents âmes, ils lui tiendront, là encore, un langage tout à fait différent de celui qu'ils tiendront au propriétaire de huit cents âmes. Bref, en un mot, qu'on aille jusqu'au million on aura encore des nuances » (*Les Âmes mortes*, chap. III).

2. Le franc-parler de la rue — appeler les choses par leur nom — a toujours été caractéristique de ce style.

de la bienveillance de sa compréhension responsive. Dans ce climat de profonde confiance, le locuteur dévoile ses profondeurs intérieures. C'est là ce qui détermine l'expressivité particulière et la franchise intérieure de ces styles (à la différence du franc-parler de la rue, tel qu'on le trouve dans le discours familier). À partir des exemples qu'offrent les genres et les styles familiers et intimes (jusqu'à présent très peu étudiés), on voit combien le style dépend de la façon dont le locuteur perçoit et comprend son allocutaire, et de la façon dont il présume une compréhension responsive active. Ces styles révèlent avec une netteté particulière l'étroitesse et les erreurs de la stylistique traditionnelle qui essaie de comprendre et de définir le style en se basant uniquement sur le contenu du discours (au niveau de l'objet du sens) et sur le rapport qu'exprime le locuteur à l'endroit de ce contenu. Quand on néglige le rapport du locuteur à l'autre et aux énoncés de ce dernier (acquis ou présumés), on ne peut comprendre ni le genre ni le style d'un discours. Ce qu'on appelle le style neutre, ou objectif, le style des exposés essentiellement concentrés sur leur objet et qui, semblerait-il, devraient ignorer l'autre, n'est pas sans impliquer une certaine idée du destinataire. Ce style objectif-neutre opère une sélection dans les moyens de la langue en fonction, non seulement d'une adéquation à l'objet du discours, mais aussi en fonction du fond aperceptif présupposé d'un destinataire du discours, ce fond n'étant pris en compte que de la façon la plus généralisée, sans égard aux aspects expressifs (l'expressivité du locuteur dans un style objectif est, aussi bien, réduite à l'extrême). Le style objectif-neutre présuppose une sorte d'identité entre l'allocutaire et le locuteur, une communauté de points de vue, ce qui se fait au prix d'un refus d'expressivité. Notons que les caractéristiques du style objectif-neutre (et, par conséquent, la conception du destinataire qui leur sert de base) varient, selon les domaines de l'échange verbal.

La conception que le locuteur (ou le scripteur) se fait du destinataire de son discours est un problème d'une importance considérable dans l'histoire de la littérature. Chaque époque, chaque mouvement littéraire, chaque style artistique-littéraire, chaque genre littéraire, dans les limites d'une époque et d'un mouvement, se caractérise par sa conception particulière du destinataire de l'œuvre littéraire, par une perception et une compréhension particulières du lecteur, de l'auditeur, du public, de l'audience populaire. L'étude historique des changements qui surviennent dans ces conceptions est une tâche importante et de grand intérêt. Sa mise au point, pour être productive, exige une clarté théorique absolue jusque dans la manière de poser le problème.

Notons que, à côté de la perception et de la représentation réelle d'un destinataire qui, effectivement, déterminent le style des énoncés (des œuvres), il existe aussi, dans l'histoire de la littérature, des façons conventionnelles ou semi-conventionnelles de s'adresser aux lecteurs, auditeurs, descendants, etc., de même qu'il existe, à côté de l'auteur, l'image non moins conventionnelle ou semi-conventionnelle d'un auteur interposé — les éditeurs, les narrateurs de toute espèce. Dans leur grande majorité, les genres littéraires sont des genres seconds, complexes, qui sont composés de divers genres premiers transformés (répliques de dialogue, récits de mœurs, lettres, journaux intimes, documents, etc). Ces genres seconds, qui ressortissent à l'échange culturel complexe, *simulent*, en principe, les formes variées de l'échange verbal premier. C'est précisément ce qui engendre tous ces personnages littéraires conventionnels d'auteurs, de narrateurs, de locuteurs et d'allocutaires. Mais l'œuvre du genre second, quelles que soient sa complexité et la multiplicité de ses composantes, n'en est pas moins dans son tout (en tant que tout) un seul et unique énoncé réel qui a un auteur réel et des destinataires que l'auteur perçoit et se représente réellement.

Avoir un destinataire, s'adresser à quelqu'un, est une particularité constitutive de l'énoncé, sans laquelle il n'y a pas, et il ne saurait y avoir, d'énoncé. Les diverses façons typiques de s'adresser à quelqu'un et les diverses conceptions typiques du destinataire — ce sont là autant de particularités constitutives, déterminantes des divers genres du discours.

À la différence des énoncés (et des genres du discours) les unités signifiantes de la langue — le mot et la proposition —, par leur nature, ne peuvent pas avoir un destinataire : elles n'appartiennent à personne pas plus qu'elles ne s'adressent à quelqu'un. Mieux encore : en tant que telles, elles sont dépourvues d'un rapport quelconque à l'énoncé d'autrui, au mot d'autrui. Si un mot isolé ou une proposition isolée s'adresse à quelqu'un, c'est là un énoncé constitué d'un mot ou d'une proposition, et le fait de pouvoir s'adresser à quelqu'un ne leur appartient pas au titre d'unité de langue. Si, entourée d'un contexte, la proposition se trouve indexée d'un destinataire, c'est seulement à travers le tout d'un énoncé, en tant que partie constitutive de cet énoncé (en tant qu'élément)¹.

La langue dans son système dispose d'une réserve immense

1. Notons que les propositions de type interrogatif et exhortatif, en principe, ont un statut d'énoncé fini (dans les genres du discours correspondants).

de moyens purement linguistiques pour exprimer formellement l'acte allocutoire — moyens lexicaux, morphologiques (les flexions correspondantes, les pronoms, les formes personnelles du verbe), syntaxiques (les divers clichés et les modifications de propositions). Ces formes néanmoins ne peuvent impliquer un destinataire réel que dans le tout d'un énoncé concret. Ces moyens spécialisés de la langue (moyens grammaticaux) ne couvrent jamais, bien entendu, toutes les expressions à travers lesquelles la parole s'adresse à un destinataire. Certains moyens linguistiques peuvent même ne pas apparaître du tout, l'énoncé n'en reflétera pas moins, avec une grande finesse, l'influence de l'allocutoire et de sa réaction-réponse présumée. C'est sous l'influence plus ou moins grande de l'allocutoire et de sa réponse présumée que le locuteur sélectionne *tous* les moyens linguistiques dont il a besoin.

À l'analyse d'une proposition isolée, sortie de son contexte, les traces s'estompent qui révéleraient son caractère allocutoire, l'influence de la réponse présumée, la résonance dialogique qui renvoie aux énoncés antérieurs d'autrui, les marques atténuées de l'alternance des sujets parlants qui ont, par le dedans, sillonné l'énoncé. Tout cela, étant étranger à la nature de la proposition en sa qualité d'unité de langue, se perd et s'efface. Ces phénomènes se rattachent au tout que constitue l'énoncé et ils cessent d'exister dès lors que ce *tout* est perdu de vue. C'est ce qui explique l'étroitesse de vue de la stylistique traditionnelle que nous signalions. Une analyse stylistique qui veut englober tous les aspects du style doit nécessairement analyser le *tout* de l'énoncé et, nécessairement, l'analyser dans la chaîne de l'échange verbal dont l'énoncé n'est qu'un *maillon* inaliénable.

LE PROBLÈME DU TEXTE